

# L'Echo des menhirs



**BULLETIN COMMUNAL N°84 - JANVIER 2020**

Directeur de la publication : M Daniel MAHÉ, Maire de Saint Just N°ISSN 1630 1992

Impression en 550 exemplaires par IMPRIMERIE ARMORICAINE – 02 99 72 12 80

### SOMMAIRE

Carnet de familles p.3

Autorisations d'urbanisme p.4

Conseils municipaux p.5

Séance du 18 juillet 2019  
Séance du 24 septembre 2019  
Séance du 28 novembre 2019

Communiqués de la Mairie p.16

Les horaires d'ouverture  
Nouveaux arrivants  
Lotissements communaux  
Elections municipales 2020  
Dispositif « Argent de poche »  
Salles communales  
Rue « Germain Blouin »  
Cloche de l'église  
Application « Kicapte »  
Les Musicales de Redon  
Illuminations de Noël  
Une visite inattendue !  
Repas des aînés  
Concours des maisons fleuries  
Maison Mégalithes et Landes  
Redon Agglomération  
Isolation à 1€

Informations pratiques p.28

Le dossier médical partagé  
DGFIP  
Le Smictom  
Monoxyde de carbone  
L'ADMR de Pipriac  
La Mission locale

Vie associative p.33

Calendrier des animations  
Le Club des Menhirs  
Anim'Saint-Just  
Amicale des parents de l'école publique  
CPIE Val de Vilaine  
Botaplus  
Entre Palis et Mégalithes  
Foyer d'Animation Rural (F.A.R)  
Just Amap Porte  
Point Information Jeunesse (P.I.J)  
L'Office des sports et jeunesse  
Tennis Club de Cojoux  
UNC Section Saint-Just  
Comité des fêtes  
ESC Pipriac Volley-Ball  
Classes 9

Paroisse St-Amand de l'Aff p.45

L'année 2019 touche à sa fin et mars 2020 marquera la fin de notre mandat.

Celui-ci avait débuté avec l'inauguration de la Salle de Cojoux et s'est poursuivi avec :

- les travaux d'aménagement et d'extension du cimetière avec la création d'un colombarium
- le remplacement du chauffage et le changement des ouvertures de la bibliothèque et la mise aux normes pour personnes handicapées
- l'isolation de la cuisine du Relais des Menhirs
- la rénovation de la salle vitrée du gîte et des chambres d'étape
- le changement des ouvertures de la salle des mariages
- l'achat d'une épareuse et d'un camion-benne.
- La mise à disposition d'un nouveau défibrillateur sous le porche de l'église
- La construction d'un club-house
- la restructuration du fournil et l'achat d'un four électrique

Afin d'éviter le démantèlement de la boulangerie, la municipalité s'est portée acquéreur du fonds de commerce et recherche activement un nouveau boulanger.

Des travaux de mise en sécurité du bourg ont été réalisés : voie piétonne entre l'école et la mairie, busage route de Renac et réhausseurs à toutes les entrées du bourg.

Les réunions de travail se poursuivent dans le cadre de l'Alliance Touristique avec les communes de La Chapelle de Brain et Renac ainsi qu'autour du projet d'aménagement du bourg.

Une convention a été signée avec le bailleur social NEOTOA pour la construction de 5 logements destinés aux personnes âgées ou aux jeunes couples sur le terrain de l'ancienne école maternelle. Le patronage abritera alors la garderie périscolaire et la médiathèque ainsi qu'une salle de réunion.

Le travail sur la numérotation des habitations des villages est terminé. Les plaques numérotées vous seront remises prochainement lors de permanences en Mairie.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs et le Plan Communal de Sauvegarde ont été validés par les services de l'Etat. Ces documents sécurité sont d'une très grande importance, et doivent retenir toute votre attention. Le DICRIM recense les Risques Majeurs sur la commune et le PCS organise l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Vous trouverez au milieu de ce bulletin quatre pages détachables qui vous résumeront l'intérêt de ces documents, les conduites à tenir en fonction des événements et un « trombinoscope » présentant les différents acteurs de l'organisation municipale de crise.

Enfin, permettez-moi de vous offrir tous mes vœux de bonne et heureuse année 2020.

Comme chaque année, vous êtes tous invités à la cérémonie des vœux qui se déroulera le samedi 11 janvier à la Salle de Cojoux.

Bonnes Fêtes de fin d'année !!!

Votre Maire,  
Daniel MAHÉ.

# Carnet de familles



## Ils ont montré le bout de leur nez

---



**Nathanaël GOUARD**

« Les Rues Talmon »

le 13 juillet 2019

**Nino PAILLARD**

« La Boscherais »

le 17 septembre 2019

## Ils nous ont quittés

---



**Pascal JARNOT**

« La Rivière Colombel »

le 8 juillet 2019

**Marie Joëlle CHESNAIS, épouse BLANCHO**

« Poubreuil »

le 9 août 2019

**Marie Albertine BRICHON, veuve BAUDU**

« Le Bois Hervy »

le 14 août 2019

**Marie DALLÉRAC, veuve BRULAIS**

« Bocardève »

le 21 août 2019

**Antony FATTACCIO**

« La Durantais »

le 6 octobre 2019

**Marie Rose HOUGUET, veuve LETORT**

« La Hougrais » le 29 octobre 2019

**Victor CHARDON**

« 3, Rue des Chênes »

le 10 décembre 2019

# Urbanisme



Toute modification de façade ou ajout de surface doit faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire. Le non-respect de la loi peut être préjudiciable en cas de vente ou de réclamations.

**L'affichage de l'arrêté de permis de construire est obligatoire pendant toute la durée des travaux sur le terrain et à la mairie.**

## Autorisations d'urbanisme accordées au 2ème semestre 2019

### Déclarations préalables

<b>Demandeur</b>	<b>Lieu du chantier</b>	<b>Objet de l'autorisation</b>
Mme PAOLANTONACCI Armelle	« La Vallée »	Rénovation façade + toiture et cheminée + remplacement des portes
M. BLANCHARD Jean Marie	« Bresquemin »	Rénovation, création d'ouvertures et réfection de la toiture.
M. WHITEMAN Ian	« La Boscherais »	Construction d'un carport.
SCI Bel Air	« Bel Air »	Clôture parcelle = poteaux + panneaux treillis verts soudés.

### Permis de construire

<b>Demandeur</b>	<b>Lieu du chantier</b>	<b>Objet du permis</b>
M. BONNO Cyril	« La Hougrais »	Construction d'une annexe en bois pour atelier et local voiture.
SCI IDOL	« La Gouitais »	Construction de deux logements.
M. LEBRETON Kevin & Mme MACE Alexane	« La Moissonais »	Construction d'une maison d'habitation.

Service Urbanisme  
Tél. 02 99 72 68 14

Ouvert les lundis et jeudis matins - mardis et vendredis toute la journée.

Vous pouvez consulter l'ensemble des autorisations de travaux dans le hall de la mairie.

# Réunions du Conseil municipal



Vous trouverez ci-dessous des condensés des procès-verbaux des réunions de conseil municipal : les délibérations sont consultables à la mairie.

## **SÉANCE DU 18 JUILLET 2019 à 20 heures**

**Etaient présents** : M. D. MAHÉ, M. G. BAUDU, M. B. FRANGEUL, Mme C. DUTHU, M. H. BLOUIN, M. H. JARNOT, M. C. BOUREL, Mme A. HERVÉ, Mme G. YVOIR, Mme V. LUC, et M. N. DEBRAY

**Excusé** : M. G. DEBRAY

**Absentes** : Mme C. PIGRÉ et Mme R. DENIS

**Procuration** : Mme T. PRÉVERT a donné procuration à M. N. DEBRAY

### **1. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : AB 203**

Une délibération en date du 13 juin 2019 décidait d'exercer le droit de préemption sur une partie de la parcelle AB 203, à savoir réserver une bande de 2 mètres en vue d'élargir le chemin communal existant. Un courrier de Maître Jocelyn POUESSEL, notaire, 14 rue de la Monnaie à Rennes (35000) fait état de l'illégalité de cette décision : la préemption partielle d'une unité foncière soumise pour sa totalité au DPU n'est pas possible. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

### **2. Etude d'aménagement du centre bourg :**

#### **• Présentation et choix d'un des scénarios du cabinet d'études ERSILIE**

Les deux scénarios proposés par le cabinet d'études ERSILIE (retenu pour l'étude d'aménagement du centre bourg) sont présentés au Conseil Municipal. Quelques remarques sont apportées :

- \* problème de largeur de voies de circulation pour les engins agricoles
- \* revoir le stationnement derrière l'église pour éviter que les véhicules ne reculent sur la voie,
- \* conserver les places de parking devant le commerce « chez Kiki et Domi »,
- \* conserver les places de parking devant l'église pour les familles des défunts,
- \* prévoir la gestion des eaux pluviales en aérien.

M. le Maire annonce au Conseil Municipal l'importance de la prochaine réunion publique qui aura lieu le 10 septembre à 18 h 30 en

mairie et qui aura pour but de présenter les scénarios d'aménagements du centre bourg, ainsi que les scénarios de développement et de renouvellement urbain du bourg issus des réflexions préalables. Dans un second temps, il y aura un échange des remarques et réflexions pour affiner ce projet.

Chaque conseiller municipal y est vivement invité afin de participer activement aux discussions et à l'élaboration du projet.

#### **• Choix d'un géomètre pour levé topographique**

Il est nécessaire de procéder à un relevé topographique du secteur Place de l'Eglise et rue du Halgouët, et du secteur futur parking et carrefour des abords de l'école, dans le cadre de l'étude avant travaux d'aménagement du centre bourg.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir le cabinet EGUIMOS Géomètre-Expert de Bain de Bretagne au prix de 1 953,00 € HT soit 2 343,60 € TTC.

### **3. Alliance de développement touristique en Pays de Redon : affermissement de la tranche optionnelle Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec le bureau d'études ATEMIA**

Une délibération du 17 mai 2018 validait l'adhésion de la commune au groupement de commandes « Alliance touristique Saint-Just-Renac-La Chapelle de Brain » et l'autorisait à faire les démarches nécessaires de consultation des bureaux d'études. M. le Maire rappelle que cette consultation a été engagée le 12/07/2018. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 11/10/2018 pour l'ouverture des plis avec une analyse des offres le 26/10/2018 et une audition des 3 candidats retenus le 23/11/2018.

Suite aux auditions, les membres de la commission ont porté leur choix sur l'entreprise d'ingénierie touristique ATEMIA Développement dont le siège est à Saint-Badolph (73190) avec une agence Grand

Ouest située à Betton (35830) dont l'offre s'élève à 18 750,00 € HT avec une option Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (budget : 300K€HT) dont le forfait est de 7,5 % soit 22 500,00 € HT soit un coût total de maîtrise d'œuvre s'élevant à 41 250,00 € HT ; chaque commune de l'alliance ayant donc à charge le montant de 13 750,00 € HT.

Le Conseil Municipal valide (à l'unanimité) le choix du bureau d'études ATEMIA pour la mission de mise en place d'une stratégie de développement touristique sur les 3 communes pour un accompagnement tout au long de son projet, du diagnostic à l'exploitation avec pour objectif de créer du sens, de la valeur et des liens.

### **4. Club house : choix des entreprises**

M. Bernard FRANGEUL, adjoint chargé des bâtiments, présente les devis reçus pour la construction d'un club house sur le site des Landes de Cojoux à proximité de la salle des sports.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir les devis suivants :

Lots	Entreprise	Montant HT	Variante HT	Total HT
Couverture	SARL CRETE Dominique Laillé	3 799.29 €	€	3 799.29 €
Cloisons isolation plafond	BODIGUEL-GAUVIN Menuiserie Saint-Ganton	8 046.50 €	€	8 046.50 €

### **5. PATA : choix de l'entreprise**

M. Gérard BAUDU, adjoint chargé de la voirie, présente la consultation lancée pour la réalisation du point à temps automatique pour l'année 2019 et les devis des entreprises qui y ont répondu. Cette opération permet d'entretenir les routes de la commune et nécessite la fourniture de 28 tonnes d'émulsion de bitume.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise SAABE /EFP de Domloup (35410) pour un montant de 19 590,00 € HT soit 23 508,00 € TTC.

### **6. Achat de panneaux de signalisation : choix de l'entreprise**

M. Gérard BAUDU, adjoint chargé de la voirie, présente la consultation lancée pour l'acquisition de panneaux de signalisation et les devis des entreprises qui y ont répondu. Cette opération permettra d'officialiser la nomination de la Rue de Bel Air en « Rue Germain Blouin », l'interdiction de stationner sur la Rue Germain Blouin, l'interdiction de stationner sur la Route Communale au lieu-dit « Le Teillac », la limitation de vitesse au

lieu-dit « Le Vieux Bourg », les voies sans issue à la Trionnais et à la Boscherais et l'indication du rétrécissement de voie au village de la Hougrais.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise SARL LEONE SIGNALISATION de Vertou (44120) au prix de 1 325.60 € HT soit 1 590.72 € TTC. Il est décidé d'acheter une tarière pour la pose.

## **7. Restauration par soudure du noyau de la cloche 3**

Des travaux sont à envisager à l'église : la restauration du noyau central de la cloche n° 3 fortement éclaté. La cloche va finir par se fendre avec le temps. L'éclatement du noyau est provoqué par l'oxydation de la bélière (anneau dans la cloche servant à l'accroche du battant). La bélière est fabriquée en métal et qui rouille. Cette corrosion fait éclater la cloche. La restauration d'une cloche, par

soudure, permet de conserver le patrimoine existant et de restituer celle-ci, à sa fonction d'origine. Les travaux de restauration des cloches par soudure sont garantis à vie.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise BODET de Plérin (22190) pour un montant de 4 526,00 € HT soit 5 431.20 € TTC.

## **8. Transport hippomobile touristique : tarifs des trajets en calèche**

Actuellement en phase de test, ce projet a pour ambition de faire découvrir l'ensemble des sites mégalithiques de St Just aux visiteurs, de proposer une animation innovante et en accord avec les réflexions globales menées par la commune de St Just autour du bourg.

Il est proposé d'établir une convention qui reprend les engagements de la Commune et de l'Office du Tourisme du Pays de Redon pour la billetterie des trajets en calèche, au nombre de 2, et ceux du prestataire Equiveut le Faire sur les après-midis des 21 juillet, 2 août et 15 août avec un circuit partant du bourg pour rejoindre le Château Bû.

L'Office du Tourisme s'engage à collecter les règlements pour le compte de la Commune de Saint-Just. Un bilan des ventes sera effectué en fin de saison afin de reconduire ou pas cette opération en 2020. L'Office du Tourisme s'engage à reverser l'ensemble des recettes à la Commune sur présentation d'une facture correspondante à ces ventes.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les termes de la convention à intervenir entre la commune, l'Office du Tourisme du Pays de Redon et Equiveut le Faire.

## **9. Demande d'aide financière**

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'aide financière adressée par les services du Centre Départemental d'Action Sociale du Pays de Redon, aide exceptionnelle de 500 €, concernant une personne habitant la commune. La commission d'aide sociale réunie le 18 juillet 2019, a émis un avis favorable à ce dossier.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de suivre l'avis favorable de la commission en accordant une avance de 500 € avec prélèvement au 1<sup>er</sup>, avec début de remboursement le 1<sup>er</sup> septembre 2019 sur 10 mois à raison de 50 €/mois,

## **10. SIVU SPANC : rapport sur le prix et la qualité de service 2018**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité de service pour l'exercice 2018 est consultable en mairie.

## **11. Questions diverses.**

### **•Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : ZH 386**

Le Conseil Municipal décide (à l'unanimité) de ne pas exercer son droit de préemption, sur le terrain cadastré ZH 386, d'une contenance totale de 6 a 12 ca situé «20 Lotissement Lucie Aubrac».

### **•SMICTOM : rapport annuel 2018**

Le rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2018 est consultable en mairie.

### **•Point sur les demandes de subventions liées à l'aménagement du bourg :**

N'ayant pas été retenue par la Région Bretagne pour cette année dans le cadre de l'Appel à Projets « Dynamisme des bourgs ruraux en Bretagne », la commune de Saint Just est en recherche de nouveaux financements pour mener à bien les travaux.

**•Décision modificative n° 1**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'abonder les crédits comme proposé ci-dessous pour permettre le paiement de l'achat d'une table de ping-pong pour le foyer des jeunes à Intersport à Redon pour 526.99 € transport compris :

<b>Diminution sur crédits déjà alloués</b>		<b>Augmentation des Crédits</b>	
<b>Articles</b>	<b>Sommes</b>	<b>Articles</b>	<b>Sommes</b>
<b>2111-36 Terrains nus « Réserve foncière »</b>	27 €	<b>2158-117 Autres installations, matériel et outillage techniques «Table de ping-pong»</b>	27 €
<b>Total</b>	<b>27 €</b>	<b>Total</b>	<b>27 €</b>

**•Local de la buvette cambriolé**

Voir avec l'assurance pour le remboursement des frais liés à la réparation de la porte avec une ouverture vers l'extérieur – PV en gendarmerie

•M. le Maire signale que la mairie a été prévenue de vente et de démarchage à domicile chez des personnes âgées. Ces dernières ont été sollicitées à l'improviste chez elles.

•Vol : 3 jardinières ont disparu sur le mur du cimetière

**SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019 à 20 heures**

**Etaient présents** : M. D. MAHÉ, M. G. BAUDU, Mme C. DUTHU, M. H. JARNOT, M. C. BOUREL, Mme G. YVOIR, Mme V. LUC, Mme R. DENIS, M G. DEBRAY, M. N. DEBRAY et Mme T. PRÉVERT

**Excusée** : Mme C. PIGRÉ

**Absente** : Mme A. HERVÉ

**Procurations** : M. B. FRANGEUL a donné procuration à M. D. MAHÉ  
M. H. BLOUIN a donné procuration à M. G. BAUDU

**1. Approbation du Plan Communal de Sauvegarde et du DICRIM**

Le Conseil Municipal avait pris la décision d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde pour répondre à la demande des services de l'Etat. M. le Maire donne la parole à l'Adjointe qui a suivi ce dossier pour une présentation des différents documents le constituant qui a pour objectifs de doter la commune d'un outil de gestion des risques majeurs et de les identifier, d'acter des organisations à mettre en œuvre afin d'assurer la protection des biens et les personnes. De plus, les services de l'Etat demandent d'élaborer un DICRIM

(Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Ces documents, que chaque conseiller municipal a reçu par email, seront mis à la disposition de la population et consultables en mairie ainsi que sur le site internet de la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le DICRIM, le Plan Communal de Sauvegarde et les documents annexes tels que présentés.

**2. Demande de subvention régionale pour tourisme accompagnement 2019-2021 en faveur des sites d'exception de Bretagne**

Par courrier du 6 mai 2019, le Conseil Régional tient à réaffirmer son plein engagement aux côtés de la commune de Saint-Just en réponse à son intérêt pour

l'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs. A ce titre, la commission permanente du Conseil Régional, réunie le



25/03/2019, a reconduit la démarche « sites d'exception » pour la période 2019-2021.

L'objectif de cette expérimentation et de ce dispositif est d'accompagner 15 à 20 sites naturels et culturels bretons à l'horizon 2021, afin de tendre vers un accueil d'exception des visiteurs. La commune de Saint-Just a été concernée par l'expérimentation 2017-2018.

Ainsi, pour l'année 2019, les sites ayant déjà fait l'objet d'un accompagnement sur 2017-2018 comme Saint-Just, pourront bénéficier d'une enveloppe de 60 000 € (10 000 € en fonctionnement et 50 000 € en investissement).

M. le Maire présente les actions concernées par cette aide à savoir :

- les travaux d'aménagement du bourg et le développement d'une offre d'hébergement insolite à Saint-Just/amélioration du camping (mise en sécurité par la pose d'une clôture et

barrière, achat d'habitats toilés, tables de pique-nique XXL) pour la partie investissement (montant du projet estimé à 76 200 € HT) ;

- la mise en place d'un service de transport en calèche entre le bourg et le site mégalithique par un opérateur privé local qui serait proposé pendant la saison touristique 2020

- l'optimisation de la commercialisation des hébergements touristiques (montant du projet estimé à 20 660 € TTC) pour la partie fonctionnement.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être attribuées notamment la subvention auprès de la Région Bretagne – Service Tourisme au titre de la démarche « sites d'exception » pour la période 2019-2021.

### **3. Vente d'un terrain sur la Zone Artisanale de Bel Air**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la cession des 3 terrains cadastrés YC2, YC3 et YC4 d'une surface totale de 1 ha 36 a 20 ca (sur la Zone Artisanale de Bel Air) à M. Dominique LUMEAU, ou à toute société se substituant à celui-ci, au prix de 18 000 € et

autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette opération, notamment le compromis de vente et l'acte authentique à intervenir devant Notaire. M. le Président de Redon Agglomération en sera informé.

### **4. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : AB 148 et ZQ 105**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption **sur** les terrains cadastrés AB 148 et ZQ 105, d'une contenance totale de 3 a 54 ca, situés «1 rue de Launay».

### **5. Droit de préférence sur une parcelle boisée : ZQ 217**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préférence sur la parcelle boisée cadastrée ZQ 217, d'une contenance totale de 1 ha 12 a 60 ca située au lieu-dit «Le Val Hamon».

### **6. Modification des statuts de Redon Agglomération**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤décide de prendre acte de la prise obligatoire des compétences Eau, Assainissement des eaux usées et Gestion des eaux pluviales urbaines, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, par REDON Agglomération,

➤approuve la prise de compétence facultative relative à l'enseignement supérieur, la

recherche et l'innovation telle que précisée ci-dessus, au 1er janvier 2020, par REDON Agglomération,

➤approuve les nouveaux statuts communautaires de REDON Agglomération modifiés tels qu'annexés à la présente délibération.

### **7. Renouvellement du contrat Légionelles 2019-2021**

M. le Maire rappelle les obligations qui incombent aux responsables des installations de distribution d'eau chaude sanitaire en application de l'arrêté du Ministère de la Santé et des Sports du 1<sup>er</sup> février 2010 dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) et invite à confier à un laboratoire accrédité la recherche de légionelles dans chacun des

réseaux d'eau chaude sanitaire avec une fréquence de contrôle une fois par an.

Il présente le devis établi par le laboratoire ABIOLAB situé à Saint-Nazaire concernant le contrôle de la légionellose dans les différents bâtiments communaux (camping, salle des sports, vestiaires de football, cantine, atelier) pour la somme de 84.00 € TTC par

prélèvement (revalorisé suivant l'indice INSEE).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition du laboratoire ABIOLAB

pour effectuer une fois par an sur chacun des réseaux les analyses légionelles qui sont obligatoires.

### **8. Contrat de nettoyage, dépoussiérage et désinfection du réseau de ventilation extraction VMC et dégraissage systèmes d'extraction hotte de cuisine des bâtiments communaux**

Suite à la liquidation de l'entreprise MVO Didier GUILMAIN de Brain sur Vilaine, M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal le devis de RP OUEST de HÉDÉ BAZOUGES (35) concernant le dégraissage des hottes de cuisine et le dépoussiérage des

VMC des bâtiments communaux pour la somme de 2 395.20 € TTC.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider la proposition de l'entreprise RP OUEST.

### **9. Tableau de Report d'Exploitation pour mise aux normes du gîte d'étape**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider la proposition de l'entreprise R2S SSI pour la mise en place d'un transmetteur téléphonique GSM au prix de 1 321.08 € HT

soit 1 585,30 € TTC pour répondre aux normes de sécurité au gîte d'étape, sous réserve de l'accord des services de la Sous-Préfecture de Redon et du SDIS 35.

### **10. Demande d'utilisation de la salle de Cojoux par l'ESCP Volleyball**

Le Président de l'ESCP Volleyball (entente Pipriac - Saint Just) demande la mise à disposition de la Salle polyvalente de Cojoux tous les jeudis pendant 1 heure de 19 h 15 à 20 h 15 pour une séance de sport-santé avant un échange de balles dans la salle des sports.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas émettre un avis favorable à la demande de l'ESCP Volleyball car ce bâtiment n'est pas adapté. Un autre local pourra éventuellement être proposé afin que l'activité puisse avoir lieu dans la commune.

### **11. Acquisition de robots tonte pour terrain de football**

Le Conseil Municipal décide, par 9 pour, 3 abstentions et 1 voix contre, de procéder à l'achat de 2 robots tonte auprès de la SARL JARDIMAN de Pacé pour un montant HT de 7 600 € soit 9 120 € TTC comprenant la fourniture, la pose et la mise en route de

deux robots de tonte HUSQVARNA professionnels AM550.

Il reste à prévoir l'alimentation électrique 220 volts avec prise électrique au bord du terrain entre les deux cabanes des remplaçants dans un coffret « type Service des Eaux ».

### **12. Convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers les piscines communautaires de Redon Agglomération**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à la signature de la convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers la Piscine Intercommunale de Redon pour l'année scolaire 2019/2020 et renouvelable une fois

par tacite reconduction (2020/2021) avec Redon Agglomération ainsi qu'à l'autorisation de transport des enfants de la commune fréquentant le RPI Saint-Just-Renac-La Chapelle de Brain (école Primaire Privée Notre Dame « 12 rue de Bel Air »).

### **13. Numérotation : achat de plaques**

M. le Maire rappelle que l'étude sur la numérotation des villages, faite avec les services de la Poste, est terminée. Cette opération permettra d'officialiser les numéros des habitations dans les villages et le reste du bourg.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire le choix d'acquérir des plaques de numéros en email, de confier à M. le Maire le choix de l'entreprise à savoir la « mieux disant » et l'autorise à signer toutes les pièces administratives et comptables à intervenir dans ce dossier.

## 14. Questions diverses

### •Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : ZH 383

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur le terrain cadastré ZH 383, d'une contenance totale de 6 a 77 ca situé «14 rue Lucie Aubrac».

### •Installations de sécurité :

-Renouvellement de la convention d'entretien du matériel de lutte contre l'incendie avec R2S du 1/01/2019 au 31/12/2021 : retenue à l'unanimité

-Proposition de devis par R2S :

\* 3 anti-vol extincteurs sur le camping pour 430.66 € TTC : non retenu

\* mise aux normes du club house pour commission de sécurité pour 615.31 € TTC : retenu

### •Modification des horaires d'ouverture de mairie

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification d'horaires ci-dessous qui interviendra à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Actuellement	A compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2019
Lundi et jeudi : 9h00 – 12h15 Fermée l'après-midi	Lundi et mercredi : 9h00 – 12h15 Fermée l'après-midi
Mardi, mercredi et vendredi : 9h00 – 12h15 / 14h00 – 17h15	Mardi, jeudi et vendredi : 9h00 – 12h15 / 14h00 – 17h15
Samedi : 10h00 – 12h00	Samedi : 10h00 – 12h00

### •Résultats de la compétition Jeux de la FISEC 2019

Vu l'intérêt porté par la commune à la sélection de Léonie JARNOT en équipe de France UGSEL à Bucarest, la famille a tenu à transmettre les résultats de son équipe qui a terminé 4<sup>ème</sup> derrière le Portugal, les Flandres et la Belgique. Elle a rapporté la coupe du fair-play ! Cette compétition a été une expérience riche sur le plan sportif mais également humain.

### •Local de la buvette cambriolée

Devis de réparation transmis à l'assurance concernant la fourniture de 2 blocs porte à un vantail soit

3 192,00 € HT et la fourniture de 2 barreaux de défense sur 5 ouvertures soit 575,00 € HT. Le devis établi par l'entreprise Métallerie FRANCOIS de Bains/Oust s'élève à 3 767,00 € HT soit 4 520.40 € TTC.

### •Rapports annuels

-Redon Agglomération sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2018,

-Redon Agglomération : rapport d'activités 2018,

-SMICTOM : rapport d'activités 2018

Ces documents sont consultables et mis à disposition du public à l'accueil de la mairie.

### •Interdiction d'allumer des feux

Apposer à l'entrée du camping municipal « les Landes de Cojoux » un panneau d'interdiction d'allumer du feu (barbecue interdit) car il est interdit à toute personne de porter ou d'allumer du feu sur « Les Landes de Cojoux ».

### •Décision modificative n° 2 : construction d'un club house

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la décision modificative ci-dessous pour permettre le paiement des factures liées aux travaux de construction d'un club house.

Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
Articles	Sommes	Articles	Sommes
2313-109 Constructions « Toilettes publiques »	10 000 €	2313-107 Constructions « Club house »	10 000 €
<b>Total</b>	<b>10 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>10 000 €</b>

**•Point sur la voirie**

Location d'une tarière pour la pose des panneaux de limitation de vitesse à 50 km/h au « Vieux Bourg », les panneaux d'interdiction de stationner « Rue Germain Blouin » et « Les Rues Colas », panneaux voie sans issue à « la Boscherais » et à « la Trionnais », déplacement avec M. BINET de l'Agence Routière de Bain de Bretagne pour rétrécissement à « la Hougrais », pour éviter le passage de gros engins dans le village.

**•Boulangerie**

-M. le Maire a reçu en mairie, M. Nicolas Bouvier du Super U de Pipriac, pour échanger au sujet de son courrier concernant la boulangerie.

-M. le Maire fait part des rencontres de personnes intéressées par la reprise du commerce.

**•Demande d'utilisation des douches et sanitaires du camping**

Accord pour utilisation des douches et des sanitaires du camping le samedi 19 octobre 2019 pour la 9<sup>ème</sup> édition du Trail entre Palis et Mégalithes (vestiaires de la salle des sports utilisés ce même jour pour un match de foot).

**SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2019 à 20 heures**

**Étaient présents** : M. D. MAHÉ, M. B. FRANGEUL, Mme C. DUTHU, M. H. JARNOT, M. C. BOUREL, Mme C. PIGRÉ, Mme G. YVOIR, et Mme V. LUC

**Excusés** : Mme A. HERVÉ, Mme T. PRÉVERT, M. G. DEBRAY et M. N. DEBRAY

**Absents** : M. G. BAUDU, M. H. BLOUIN et Mme R. DENIS

**1. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : AB 264, AB 265, AB 266 et AB 267**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas donner suite à la demande de D.I.A. pour les terrains cadastrés AB 264, AB 265, AB 266 et AB 267, d'une contenance totale de 13a 75ca situés « 4-6 Allée des Cerisiers », étant donné plusieurs incohérences au dossier.

**2. Redon Agglomération/Communes membres – Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges : approbation du rapport**

Le 17 septembre 2019, les membres de la commission locale d'évaluation des transferts de charges se sont réunis au siège de la communauté, afin d'étudier :

- les charges nouvelles transférées par les communes membres à REDON Agglomération, dans le cadre des compétences GEMAPI, mobilités au titre des transports scolaires et urbains, et voirie d'intérêt communautaire,
- dans le cadre de la révision libre des attributions de compensation, une redistribution partielle de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux pour le parc éolien de la commune de Conquereuil.

Considérant le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges, notifié le 26 septembre 2019 par REDON Agglomération, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité :

- d'approuver le rapport de la Commission d'évaluation des transferts de charges du 17 septembre 2019,
- de notifier à Monsieur le Président de REDON Agglomération la décision du conseil municipal,
- de prendre acte de l'impact pour les communes concernées sur le montant de l'attribution de compensation à compter de 2019,

-d'autoriser Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution

de la présente délibération.

### **3. Demande de retrait du SIAEP Port de Roche de la commune de Sainte-Anne-sur-Vilaine pour les compétences Eau Potable et Assainissement Collectif**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
-émet un avis favorable au retrait de la commune de Sainte-Anne-sur-Vilaine du SIAEP Port de Roche à compter du 30 décembre 2019 échu, sous réserve que le comité syndical du SIE du Pays de Bain de Bretagne et ses membres acceptent la commune de Sainte-Anne-sur-Vilaine en tant que nouvel adhérent,

-Valide que la sortie de la commune de Sainte-Anne-sur-Vilaine donnera lieu à la dissolution du SIAEP de Port de Roche,  
-Valide la clé de répartition de 8.32 % proposée selon les volumes d'eau consommés par les abonnés des communes du SIAEP Port de Roche pour 2018, à savoir 546 517 m<sup>3</sup> dont 45 467 m<sup>3</sup> pour Sainte-Anne-sur-Vilaine (8.32%) et 501 050 m<sup>3</sup> pour les autres communes du SIAEP.

### **4. Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires**

La commune a, par la délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2015, mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine pour négocier un contrat d'assurance des risques statutaires, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, des décrets n° 85-643 du 26 janvier 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion et décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, par lequel les contrats d'assurance sont soumis aux dispositions du Code des Marchés Publics, dont la réglementation impose une mise en concurrence périodique. Le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'accepter la proposition suivante :

- Durée du ou des contrats** : 4 ans (date d'effet le Premier Janvier Deux Mille Vingt).
- Contrat CNRACL** : agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL

**-Risques garantis** : Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours ferme par arrêt, longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office pour maladie, allocation d'invalidité temporaire, maintien de rémunération (en cas d'inaptitude définitive pendant la procédure de reclassement et retraite pour invalidité), maternité, adoption, paternité, décès, accident du travail, maladie imputable au service, frais médicaux) Illuminations de Noël : acquisition de décors et guirlandes

Les services techniques ont procédé à la vérification des guirlandes et des décors posés sur les candélabres et ont constaté bon nombre de dysfonctionnements. Les derniers achats importants, concernant les illuminations de Noël en centre bourg, ont été effectués en 2010.

Un comparatif « achat/location » a été fait et s'avère plus coûteux en locatif.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de remplacer les guirlandes et les décors défectueux et d'acheter un grand sapin lumineux (environ 4.50 m) auprès de DECOLUM de Tronville en Barrois (55310) pour un montant qui s'élève à 7 152.11 € HT soit 8 582.53 € TTC.

### **5. Financement des écoles privées : fixation du coût année scolaire 2019/2020**

#### **Convention de prise en charge communale des dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat**

Les communes dépourvues d'écoles publiques sont tenues d'appliquer le coût moyen départemental de fonctionnement par élève fixé à 376 € en élémentaire et 1 230 € en maternelle à la rentrée scolaire 2019.

L'école de Saint-Just faisant partie d'un regroupement pédagogique intercommunal avec les communes de La Chapelle de Brain

et Renac, le Conseil Municipal est favorable au versement de la participation en fonction du nombre d'élèves présents dans chaque école du RPI sous réserve que les communes de La Chapelle de Brain et de Renac fassent de même.

La participation aux écoles du RPI pour l'année scolaire 2019/2020 se calcule comme suit :

- élèves en maternelle 19 x 1 230 € = 23 370 €
  - élèves en primaire 23 x 376 € = 8 648 €
- Soit un total de 32 018 €

La participation sera versée sur 10 mois à l'OGEC de chaque école selon la répartition suivante :

- Ecole de Saint-Just : 17 118 €  
Maternelle : 13 élèves x 1 230 € = 15 990 €  
Primaire : 3 élèves x 376 € = 1 128 €
- Ecole de Renac : 10 764 €  
Maternelle : 6 élèves x 1 230 € = 7 380 €  
Primaire : 9 élèves x 376 € = 3 384 €
- Ecole de la Chapelle de Brain : 4 136 €  
Primaire : 11 élèves x 376 € = 4 136 €

## **6. Conseil en Architecture et Urbanisme (CAU35) : adhésion par convention pour la période 2020-2022**

Le Conseil Municipal renouvelle la convention avec le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine pour adhérer au dispositif d'architecte conseiller. Cette convention avait été conclue pour une durée de

3 ans à compter du 1er janvier 2017. Celle-ci arrive à échéance le 31/12/2019, il est donc proposé de la reconduire pour les 3 prochaines années (1er janvier 2020 au 31 décembre 2022).

### **Missions de l'architecte-conseiller :**

- \* apporter un conseil aux pétitionnaires pour leurs demandes relatives à leur permis de construire ou autres documents d'urbanisme, en amont de la démarche, c'est-à-dire tant que le projet est encore modifiable,
- \* apporter aux élus les conseils dont ils ont besoin pour leurs projets d'urbanisme et leurs autorisations d'urbanisme, participer, à la

demande des élus, aux jurys de concours, faciliter le bon traitement des projets publics ou privés soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, grâce à une intervention en amont.

- \* participer à la demande des élus, aux jurys,
- \* faciliter le bon traitement des projets publics ou privés soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, grâce à une intervention en amont.

Le nombre de vacations est calculé tous les ans, à partir des critères et sur la base d'une demi-journée par vacation. La commune participe financièrement à hauteur de 25% du coût réel des vacations, soit 63 € par vacation, participant ainsi au salaire, aux charges patronales, aux indemnités repas ainsi qu'aux frais de déplacement,

## **7. Intervention de M. Franck PICHOT pour la présentation du Point Accueil Emploi, Maison de Service A la Population et la présentation de TÉZÉA, un emploi pour tous**

M. le Maire a donné la parole à M. Franck PICHOT, Président du Point Accueil Emploi, Maison de Service à la Population, puis à M. Serge Marhic, directeur de TEZEA, un emploi pour tous, pour une présentation de leurs structures.

## **8. Création de voies piétonnes : demande de subvention « amendes de police (dotation 2019 - programme 2020)**

Sujet reporté à la prochaine réunion de conseil municipal.

## **9. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

Le comptable de la commune a exposé qu'il n'a pas pu recouvrer des titres de recettes malgré les lettres de rappel. Le Conseil Municipal a donc accepté, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de ces titres dont le montant total restant à recouvrer s'élève à 944.85 €.

## **10. Chemins d'intérêt départemental (GR et Equibreizh) : bilan d'entretien**

Une convention d'entretien a été signée entre la commune et le Conseil Départemental, en date du 27 mai 2016, portant sur les chemins d'intérêt départemental (GR - Equibreizh) inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (P.D.I.P.R.). A la fin de chaque année, selon l'article 4 de la convention, il est effectué un bilan

d'entretien technique par la commune, lequel relate les travaux entrepris pour l'entretien des sentiers, les remarques ou demandes de la commune ainsi que les points noirs éventuels sur les chemins d'intérêt départemental (GR - Equibreizh). Ce bilan est fait en concertation avec l'association du

FAR qui est en charge du suivi des sentiers sur la commune.

Liste des points noirs identifiés : **GR et GRP et EQUIBREIZH**

•En raison des travaux de la 2x2 voies Rennes/Redon, une déviation GR 39 et Equibreizh ont été mises en place sur 2019 et prolongés sur 2020 et 2021.

•Difficultés d'inscrire au PDIPR la modification du circuit Equibreizh qui passait sur le site mégalithique. Remarque : cette modification n'est pas considérée nécessaire à part le passage au niveau de la Croix Madame. La déviation pour la commune et pour le FAR n'est pas justifiée (les cavaliers continuent à passer sur le site, ce qui engendre plus de dommages).

## **11. Dispositif argent de poche**

Le dispositif argent de poche sera reconduit sur 2020. 10 jeunes seront retenus.

## **12. Questions diverses.**

### **Salle des sports : travaux et demandes de subvention**

Cette salle est utilisée par les associations sportives dont l'alliance de volley l'ESCP Volley de Pipriac-Saint-Just dont une équipe vient d'intégrer le niveau « Nationale 3 ». De plus, le Tennis Club de Cojoux est engagé dans un championnat départemental et des matchs de tennis y sont régulièrement disputés. Cette opération consistera en une régénération et resurfaçage d'un sol de gymnase en résine acrylique avec un système d'application du revêtement en 4 couches (fixateur, résine acrylique et résine de finition) sur une surface de 864 m<sup>2</sup>. Avant toute pose de résine, il conviendra d'effectuer un ponçage de la surface au disque, de procéder au nettoyage par aspiration.

De plus, des travaux d'isolation seront engagés et un espace chauffé sera aménagé pour les spectateurs dans la salle. Ces travaux permettront d'accueillir les équipes sportives dans de meilleures conditions.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'adopter l'opération de réhabilitation de la salle des sports, sol sportif, isolation, aménagement d'un espace chauffé pour une somme ne pouvant dépasser la somme de 84 000 € HT, et de solliciter les subventions de l'Etat (DETR et DSIL) et toutes subventions susceptibles d'être allouées.

### **Etude avant travaux d'aménagement du bourg**

Le cabinet Ersilie a présenté les différents scénarii d'aménagement du bourg. Le Conseil

Municipal a décidé, à l'unanimité, de décaler les échéances prévues au planning et d'organiser une concertation élus + extras municipaux.

### **Prêt de radar pédagogique**

La demande faite auprès du Département le 13/04/2019, pour l'implantation temporaire d'un radar pédagogique sur la RD n° 54 au lieu-dit « Le Bignon » n'a pas été prise en compte car ce n'est pas un secteur limité à 70 ou 50 km/h. En effet, le Bignon est une zone limitée à 80 km/h et ne répond donc pas aux critères d'implantations.

### **Locations de salles communales**

Le conseil municipal a décidé de réserver la location de la salle du FAR aux seuls habitants ou propriétaires fonciers de la commune. Il ne peut être accepté de « prêter » son nom et sa caution à quelque parent ou ami que ce soit. Tout contrevenant se verrait appliquer d'office le tarif « extérieur » agrémenté d'une pénalité.

### **Locations de la salle des sports**

L'Amicale Cycliste de Pipriac a demandé pour utiliser la salle des sports les 25 et 26 avril 2020.

La salle est réservée au club de tennis compte tenu de l'activité du tennis, championnats juste à cette période, il ne sera pas possible de la mettre à disposition. Il est possible de la faire à St Just mais avec des chapiteaux.

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE & DE L'AGENCE POSTALE



### NOUVEAUX HORAIRES :

	MATIN	APRES-MIDI
<b>LUNDI</b>	9h-12h15	FERMÉE
<b>MARDI</b>	9h-12h15	14h-17h15
<b>MERCREDI</b>	9h-12h15	FERMÉE
<b>JEUDI</b>	9h-12h15	14h-17h15
<b> VENDREDI</b>	9h-12h15	14h-17h15
<b>SAMEDI</b>	10h-12h	FERMÉE

Le service urbanisme est également fermé le mercredi matin et le samedi matin.

☎ : 02.99.72.00.46

@ : mairie-saintjust@orange.fr

LA POSTE | AGENCES & RELAIS

Rejoignez les services de La Poste dans votre Agence Communale de Saint-Just

- Affranchissement
- Dépôt et retrait de courriers et colis
- Vente d'enveloppes et emballages Prêt-à-Envoyer
- Retrait et versement d'espèces sur CCP et compte épargne du titulaire dans la limite de 350 € par période de 7 jours glissants
- Dépôt de chèque sur CCP ou compte d'épargne



## NOUVEAUX ARRIVANTS

Si vous venez d'aménager à Saint-Just n'oubliez pas de vous présenter en Mairie. Cette démarche facilite différentes tâches administratives et la gestion de la collecte de vos ordures ménagères.

Vous pourrez également prendre connaissance de la vie locale et associative de la commune.

BULLETIN COMMUNAL N°84 - JANVIER 2020

## LOTISSEMENTS COMMUNAUX

Directeur de la publication : M Daniel MAHÉ, Maire de Saint Just N°ISSN 1630 1992

**Lotissement des GROTTES**

Saint-Just

**39,90€ HT/m<sup>2</sup>**

**11 LOTS VIABILISÉS**  
de 511 m<sup>2</sup> à 582 m<sup>2</sup>

Renseignements en Mairie : **02 99 72 00 46**

**Lotissement LUCIE AUBRAC**

GR

Reste 1 lot à vendre 600m<sup>2</sup>

**32€ HT/m<sup>2</sup>**



## ELECTIONS MUNICIPALES 2020

---

Les élections municipales sont fixées au **dimanche 15 mars 2020** pour le premier tour et au **dimanche 22 mars 2020** pour le second tour.

Les conseillers municipaux sont élus pour un mandat de 6 ans au suffrage universel direct par les électeurs inscrits sur la liste électorale.



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi précédant le scrutin. **Pour les élections municipales 2020 la date limite d'inscription sur les listes électorales est donc fixée au 7 février 2020.**

### Comment s'inscrire sur la liste électorale ?

L'inscription est automatique pour les personnes :

- qui viennent d'acquérir la majorité
- qui viennent d'être naturalisées (sous réserve qu'elles aient la majorité)
- dont l'inscription est ordonnée par un juge

Pour les autres, l'inscription se fait auprès de la mairie. Il est également possible de s'inscrire en envoyant une demande par courrier postal, ou en ligne via *Service-Public.fr*, le site officiel de l'administration française.

Pour s'inscrire sur les listes électorales, il est nécessaire de :

- compléter le formulaire cerfa 12669\*02, téléchargeable en ligne ou disponible en mairie
- fournir une pièce d'identité permettant de justifier sa nationalité (carte nationale d'identité ou passeport)
- présenter un justificatif de domicile

**Pour voter**, il est donc obligatoire d'être inscrit sur la liste électorale du bureau de vote où on se présente et de **justifier de son identité**. La présentation de la carte électorale est conseillée.



### **Les pièces acceptées pour justifier de son identité au moment du vote sont:**

*la carte nationale d'identité, le passeport, la carte vitale avec photographie, la carte du combattant avec photographie, la carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie, le permis de conduire sécurisé conforme au format « union européenne », le permis de chasser avec photographie, ...*

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.

## DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

---

La formule ayant connu un vif succès en 2019, le Conseil Municipal a souhaité la reconduire en 2020. **Le nombre de postes proposé sera limité à 10**, avec une sélection dans l'ordre des inscriptions en donnant la priorité aux nouveaux.

Le principe de ce dispositif consiste à permettre aux jeunes mineurs, ne trouvant pas de jobs d'été, en raison de leur âge, de faire leurs premiers pas dans le monde du travail. Les jeunes sont accueillis dans les services de la mairie, moyennant une indemnisation, durant les vacances scolaires, pour accomplir diverses missions de courte durée. Les jeunes seront accompagnés d'un tuteur, un employé communal, chargé de les encadrer pendant toute la durée de leur mission. Les jeunes de 16-17 ans qui sont intéressés peuvent déjà se faire connaître en Mairie.



## SALLES COMMUNALES

---

Il ne peut être accepté de « prêter » son nom et sa caution à quelque parent ou ami que ce soit pour la location de la salle du FAR ou pour bénéficier du tarif réduit sur la location des autres salles.

Tout contrevenant se verrait appliquer d'office le tarif « extérieur » agrémenté d'une pénalité.

## RUE « GERMAIN BLOUIN »

Le samedi 26 octobre, était inaugurée la rue « Germain BLOUIN ».

Envoyé en Algérie pour son service militaire, Germain BLOUIN y est décédé la veille de l'armistice.

De tous les saint-justins mobilisé lors de ce conflit, il est le seul à ne pas en être revenu.

Comme le soulignait dans son allocution le Colonel Patrick de Rotalier, « il était temps que la commune de Saint-



plein de vie...

Just pense à honorer ses soldats, depuis 60 ans qu'on attendait cela... ». C'est désormais chose faite : la rue de « Bel-Air » a laissé la place à la rue « Germain BLOUIN » dans un moment chargé d'émotion pour tous et plus particulièrement pour sa famille et pour ceux qui ont connu ce jeune homme



## CLOCHE DE L'ÉGLISE

Les cloches de l'église font l'objet d'un contrôle sécurité régulier. Une des petites cloches, qui pèse tout de même 450kg, est de retour après des réparations effectuées dans les ateliers de l'entreprise Bodet en Mayenne. Elle est exposée dans l'église, où chacun peut l'admirer et essayer de déchiffrer les noms gravés dessus. Ce serait ceux des généreux donateurs qui ont permis sa création à l'initiative de l'abbé Bonno, curé de Saint Just au début du XX<sup>e</sup> siècle.



## APPLICATION « KIKAPTE »

Le Conseil Départemental a mis en place une application destinée à recueillir des informations sur la qualité du réseau de téléphonie mobile en Ille-et-Vilaine. Il est demandé au plus grand nombre de télécharger cette application gratuite et d'effectuer le



test le plus fréquemment possible et dans divers endroits. Les besoins seront ainsi mieux appréhendés et des solutions mieux adaptées seront envisagées pour résoudre les problèmes de connexion.

## LES MUSICALES DE REDON

---

Dans le cadre des « Musicales de Redon », présidées par Henri de Sonys, nous avons accueilli des musiciens de renommée internationale : Elsa Grether (violoniste) et Aurélien Pascal (violoncelliste). Le mardi 9 juillet, après une visite du Site Mégalithique guidée par Emmanuel Lemarre, les nombreux participants à cette journée de découverte ont bénéficié d'un concert gratuit dans l'Eglise de Saint-Just.



## ILLUMINATIONS DE NOËL

---

Afin d'égayer le bourg pour les Fêtes de fin d'année, la municipalité a investi dans de nouveaux décors de Noël dont un grand sapin animé. Nous vous invitons à venir les découvrir. Ils illumineront le bourg jusqu'au 15 janvier.



## UNE VISITE INATTENDUE !

---

Le 16 novembre dernier une surprise nous attendait sur le parking de la salle de Cojoux.

Il y avait 6 équipages de chevaux dont notre Paulo finistérien qui a participé à l'émission de télévision « L'Amour est dans le pré » ! Ces équipages sont venus découvrir nos sentiers communaux d'environ 30kms. Il faut croire que nous accueillons des personnages et que la commune de Saint-Just est connue très loin pour ses paysages.



## REPAS DES AINÉS

Retour en images sur le repas des aînés qui a réuni 85 personnes à la salle de Cojoux le samedi 28 septembre dernier.



**Le prochain repas aura lieu  
le samedi 26 septembre 2020.**



## **CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES 2019**

---

### **Catégorie « maison avec jardin »**

**1<sup>er</sup> prix :** Mme Marie-Thérèse GAUVIN

« Le Tertre »

**2<sup>ème</sup> prix :** M et Mme Camille CARREAU

« Poubreuil »

**3<sup>ème</sup> prix :** M et Mme Simon HOUEIX

« La Perchais »

**Autres candidats :** Mme Catherine BARRAIS, Mme Janine GUILLEMAIN, M et Mme Pierrick VRIGNON



La Mairie félicite tous les participants et tient à remercier les membres du jury

## **CONCOURS INTERCOMMUNAL DES MAISONS FLEURIES 2019**

---

Cette année la commune de Sixt-Sur-Aff était en charge de l'organisation du concours intercommunal.

### **Catégorie « maison avec jardin »**

**1<sup>er</sup> prix :** M Patrick CADIOT

SIXT-SUR-AFF

**2<sup>ème</sup> prix :** M Jean-Michel ESLAN

BRUC-SUR-AFF

**3<sup>ème</sup> prix :** M Marcel PINARD

SIXT-SUR-AFF

**4<sup>ème</sup> prix :** Mme Chantal HERVÉ

SAINT-JUST

### **Autres candidats :**

Mme Marie AUDREN – BRUC-SUR-AFF

Mme Madeleine CASTEL – SAINT-JUST

Mme Chantal MONVOISIN – LIEURON

M Thomas ANDRÉ – LIEURON

### **Catégorie « maison sans jardin »**

**1<sup>er</sup> prix :** M Germaine PERRIN

SIXT-SUR-AFF

**2<sup>ème</sup> prix :** Mme Annick HERVIEU

SIXT-SUR-AFF

**3<sup>ème</sup> prix :** Mme Marie PINEL

BRUC-SUR-AFF

**4<sup>ème</sup> prix :** Mme Jeannine HERVÉ

SAINT-JUST

## MAISON MÉGALITHES ET LANDES

La Maison Mégalithes et Landes achève sa saison 2019. Comme l'année précédente la structure proposait l'accueil et l'information aux visiteurs désirant visiter les sites mégalithiques de Saint-Just et le territoire du Pays de Redon ainsi qu'une boutique thématique, et la visite de son espace muséo-ludique. Au total, la Maison Mégalithes et Landes a répondu à 1705 demandes pour 4087 visiteurs dont 1428 pour le musée. On peut constater une légère baisse dans les chiffres de fréquentation cette année, mais à noter que la saison estivale a été marquée par une canicule et la tendance générale des touristes a plutôt été de se diriger vers la côte. La structure a néanmoins accueilli plus de groupes (scolaires, associatif, groupement affinitaire) qu'en 2018, ce qui conforte l'intérêt d'un lieu d'accueil à Saint-Just et le travail mis en place par l'Office de Tourisme du Pays de Redon afin d'attirer cette clientèle. Sur le site mégalithique, les éco-compteurs ont comptabilisé 18031 passages à la Croix Madame et 7321 passages à Château Bû entre avril et octobre 2019.



Dans le même esprit que l'année précédente, la structure proposait un service boutique avec des produits variés à destination de tous. Les ventes suivent la tendance de l'année dernière à savoir que les jouets représentent 22 % du chiffre d'affaire de la boutique, les goodies 21 %, les livres à destination des adultes représentent quant à eux le plus gros pourcentage du chiffre d'affaire avec 35%. Pour 2020, l'objectif sera encore de diversifier les références et de repenser les espaces accueil et boutique, toujours dans le souci de plaire et de satisfaire nos visiteurs.

Trois nouvelles expositions temporaires ont également été proposées : « Bois, écorce de notre passé », sur la thématique du bois en archéologie, puis « Archéologie aérienne ! » exposition s'attachant à faire découvrir cette discipline méconnue, et enfin la saison s'est terminée avec « Sommes-nous tous de la même famille ? » une exposition interdisciplinaire autant historique, qu'ethnologique ou sociologique. Ces différentes expositions ont intéressé environ 850 personnes constitués autant d'initiés que ne néophytes.



Comme chaque année l'Office de Tourisme du Pays de Redon a proposé le programme Au Fil de l'Été, riche en activités dans tout le pays de Redon. A Saint-Just, des animations préhistoriques et des visites du site mégalithique en partenariat avec le CPIE Val de Vilaine se sont déroulées tout au long de l'été. 284 personnes ont pu ainsi profiter d'une visite guidée ou tester l'un des ateliers proposés.

Une autre nouveauté cette année, un service de transport d'attelage faisant la navette entre le bourg et les landes de Cojoux a été proposé aux visiteurs. Ce projet, financé par la Région Bretagne dans le cadre de l'appel à projet Cheval territorial et la commune de Saint-Just, qui connaissait cette année sa phase test, sera reconduit en 2020 toujours dans une volonté de dynamiser le tourisme à Saint-Just et de valoriser le site mégalithique.

# RISQUE MAJEUR, DICRIM, PCS....

## Qu'est-ce que c'est ?

### RISQUES MAJEURS

Un risque est considéré comme majeur lorsqu'il s'exerce dans une zone où existent des enjeux humains, matériels ou environnementaux importants.

### DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Il recense tous les risques présents sur la commune et vous permet de savoir quelle attitude adopter face à ces risques. Il décrit les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant à chaque risque majeur.

**La Commune de Saint Just** est exposée à plusieurs **Risques Majeurs** :

- Inondation, rupture de digue
- Feux de forêt
- Tempête
- Transport de matières dangereuses
- Canicule
- Grand froid
- Sanitaire
- Attentat
- Séisme
- Industriel, nucléaire

### PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Il regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population en cas de survenance d'une catastrophe majeure, d'un phénomène climatique ou de tout autre événement de sécurité civile. Il a pour but, d'organiser concrètement, en situation de crise, l'évacuation de la population sinistrée en prévoyant, dans l'urgence, et avec le plus de précision possible une répartition des tâches entre les différents acteurs. Une cellule de crise, le recensement des moyens et des procédures d'intervention ont été établis à cette fin.

Ces 2 documents sont consultables en Mairie et sur le site internet de la commune : [www.saintjust35.fr](http://www.saintjust35.fr).

### ALERTE A LA POPULATION

En cas de déclenchement du PCS, la **diffusion de l'alerte à la population** se présente de façon différente selon l'événement. Elle peut concerner seulement une partie de la population : inondation, incendie, explosion... « **Alerte spécifique** », ou toute la population : tempête, canicule, nuage toxique... « **Alerte générale** ».

### SECTEURS D'ALERTE

Pour ce dernier cas, la commune a été divisée en **14 secteurs** (tableau ci-joint), chacun étant confié à **un référent et un suppléant** qui seront chargés de diffuser en « porte à porte » le message d'alerte qui leur aura été transmis par l'autorité compétente. L'objectif est d'avertir le plus grand nombre de personnes en un minimum de temps afin d'organiser au mieux les secours.







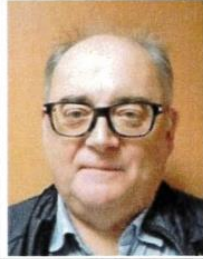























### ANNUAIRE OPERATIONNEL DE SECOURS

Ce document recense **toutes les personnes à mobilité réduite ou à besoins particuliers** qui ont rempli le formulaire spécifique et totalement **confidentiel** disponible en Mairie. Il permet une meilleure organisation des secours à apporter à ces personnes. **Il est donc très important de se faire connaître en Mairie.**

Hormis ces quelques informations, vous trouverez dans ces pages détachables le trombinoscope des différents acteurs du Plan Communal de Sauvegarde, le tableau de répartition des 14 secteurs d'alerte ainsi qu'un rappel en pictogrammes des choses à faire et à ne pas faire en cas d'évènement majeur.

**Pour votre sécurité, conservez cette double-page.**

## ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE


















					
<b>Daniel MAHE</b>	<b>Gérard BAUDU</b>	<b>Catherine DUTHU</b>	<b>Marie-Do BOUREL</b>	<b>Sylvie FONTAINE</b>	<b>Anne-So REGENT</b>
Maire DOS	Suppléant DOS	RAC	Suppléante RAC	Secrétaire PCC	Sup Secrétaire PCC
					
<b>Bernard FRANGEUL</b>	<b>Cyrille BOUREL</b>	<b>Hervé JARNOT</b>	<b>Rozenn DENIS</b>	<b>Hervé BLOUIN</b>	<b>Thérèse PREVERT</b>
Resp Logistique	Supp Logistique	Resp Hébergement	Supp Hébergement	Resp Alerte	Supp Alerte
					
<b>Arnaud PREVAIRE</b>	<b>Catherine BAUDU</b>	<b>S. LAMORINIÈRE</b>	<b>J-René BRIAND</b>	<b>Annie LECOMTE</b>	<b>Jocelyne MAHE</b>
Cellule Logistique	Cell Hébergement	Cell Hébergement	Cellule Alerte	Opératrice téléph	Opératrice téléph
					
<b>M-M FRANGEUL</b>	<b>Eliane BAUDU</b>	<b>J-Marc BROSSEAU</b>	<b>Gaston CHEVAL</b>	<b>Julien MAIGNAN</b>	<b>J-Yves LENGLET</b>
Opératrice téléph	Opératrice téléph	Référent Secteur 1	Supp Secteur 1	Référent Secteur 2	Supp Secteur 2
					
<b>Alain JOSSEAU</b>	<b>René FRANGEUL</b>	<b>Frédéric BLOUIN</b>	<b>J-Paul HOCHARD</b>	<b>Claude BOUREL</b>	<b>J-Yves HAUGOMAT</b>
Référent Secteur 3	Supp Secteur 3	Référent Secteur 4	Supp Secteur 4	Référent Secteur 5	Supp Secteur 5



					
<b>Robert DALLERAC</b>	<b>Jeanine LELIEVRE</b>	<b>Caroline PIGRE</b>	<b>J-Luc GUILLEMOT</b>	<b>Aline HERVE</b>	<b>Fabrice BODIGUEL</b>
Référent Secteur 6	Supp Secteur 6	Référent Secteur 7	Supp Secteur 7	Référent Secteur 8	Supp Secteur 8
					
<b>Géraldine YVOIR</b>	<b>Jean-René HERVE</b>	<b>Valérie LUC</b>	<b>Roland LUC</b>	<b>Eliane GLET</b>	<b>M-M MARCHAND</b>
Référent Secteur 9	Supp Secteur 9	Référent Secteur 10	Supp Secteur 10	Référent Secteur 11	Supp Secteur 11
					
<b>Gwénaél DEBRAY</b>	<b>M-T HOUEIX</b>	<b>Nicolas DEBRAY</b>	<b>François MORTIER</b>	<b>J-Claude DENIS</b>	<b>M-Jeanne GAREL</b>
Référent Secteur 12	Supp Secteur 12	Référent Secteur 13	Supp Secteur 13	Référent Secteur 14	Supp Secteur 14

<b>1</b>	Le Bourg – Camas – Le Bois Gévry – Camping « Les Landes de Cojoux »
<b>2</b>	La Pichonnais – Le Cormier – La Vallée – Le Four Michel – Le Moulin de Haut Le Moulin de Bas – Le Vieux Bourg – Les Rues Talmon – La Vieille Cour
<b>3</b>	Le Petit Clairét – La Morlais – La Porte – La Pohérais – Les Noës
<b>4</b>	Le Grand Clairét – La Bosse – Le Tertre – Le Pré Clos – La Bonhommais Le Coudray – Le Chêne – Le Clohier – La Basse Lande – Allérac
<b>5</b>	Bénihel – La Durantais – La Grigoraïs des Landes – Les Bruyères de Tréal Le Feuillet
<b>6</b>	Domaine de Bosné – Bosné – Les Bruyères de Bosné
<b>7</b>	Poubreuil – Le Châtaignier – Le Moulin de Cojoux
<b>8</b>	Parsac – Le Paradis – Le Parc à Marc – Le Pont de la Hutte – La Ville d'Apé Les Pins à l'Aboise – La Noë de Quily – Quily
<b>9</b>	Le Teillac – Couëdel – La Gréhandais – Bresquemin – Les Rues Colas Le Domaine du Mesnil – Le Val Hamon – Le Val de Grémel
<b>10</b>	La Forgerais – La Rivière Colombel
<b>11</b>	Le Bignon – La Moissonais – Landrenais – La Noë – Le Mottay – La Clôture Neuve La Gironnais
<b>12</b>	La Perchais – La Rohulais – La Fresnais – Le Val – Bocardève – Tréal
<b>13</b>	Le Rocher Blond – La Roche Mathelin – Le Séveroué – La Trionnais – Bel Air La Gouitais – La Boscherais
<b>14</b>	La Gougeonnais – La Grigoraïs Pinot – Le Genétay – La Chesnaie – La Hougrais La Tresnelais – Guénillac – Le Rocher – Les Frichards

# Synthèse des consignes face aux Risques Majeurs

Inondation Rupture de digue						
	Abritez-vous, fermez portes, fenêtres, ventilations	Montez à pied vers les étages	Coupez le gaz et l'électricité	Écoutez la radio locale	Ne bloquez pas les lignes téléphoniques inutilement	N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Feu de Forêt						
	Abritez-vous, fermez portes, fenêtres, ventilations	Fermez tout	Facilitez l'accès au secours	Coupez le gaz et l'électricité		
Tempête et Vents violents						
	Abritez-vous, fermez portes, fenêtres, ventilations	Fermez tout	Coupez le gaz et l'électricité	Écoutez la radio locale	Ne bloquez pas les lignes téléphoniques inutilement	N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Canicule Grand froid Neige et verglas						
	Abritez-vous, fermez portes, fenêtres, ventilations	Fermez tout	Écoutez la radio locale			
Transport de Matières Dangereuses Risque Sanitaire						
	Abritez-vous, fermez portes, fenêtres, ventilations	Fermez tout	Écoutez la radio locale	Ne bloquez pas les lignes téléphoniques inutilement	N'allez pas chercher vos enfants à l'école	Ne fumez pas
Attentat						
	Contactez la mairie ou les secours	Abritez-vous, fermez portes, fenêtres, ventilations	Écoutez la radio locale	Ne bloquez pas les lignes téléphoniques inutilement	N'allez pas chercher vos enfants à l'école	
Séisme Mouvement de terrain						
	Contactez la mairie ou les secours	Coupez le gaz et l'électricité	Protégez-vous	Quittez votre maison	Eloignez-vous des zones instables	
						
	Ne retournez pas en arrière	N'entrez pas dans un bâtiment non sécurisé	Ne touchez pas les câbles électriques	Ne prenez pas la voiture		

## LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC) POUR LES PERSONNES ÂGÉES, LES PERSONNES HANDICAPÉES ET LEURS PROCHES

Fragilisé par l'avancée en âge, la maladie et/ou le handicap, il n'est pas toujours aisé de savoir comment s'orienter dans un parcours d'accompagnement : par quoi commencer ? Ai-je droit à des aides ? Auprès de qui ?

Chaque personne a un parcours singulier, des problématiques et des souhaits différents. Il n'existe pas de solution unique mais les réponses doivent être adaptées à chacun dans le respect de ses choix.

L'équipe du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) REDON Agglomération est au service des personnes de 60 ans et plus et des personnes en situation de handicap, ainsi que leurs proches pour les accompagner à chaque étape de ce parcours.

### SES MISSIONS :

- ✓ Informer et conseiller sur le maintien à domicile (aide et soins à domicile, portage de repas, téléassistance, adaptation du logement...), les structures d'accueil pour personnes âgées (accueil de jour, accueil temporaire, maisons de retraite...), l'accès aux droits (aides financières auprès des caisses de retraite, de l'APA...);
- ✓ Evaluer les besoins et accompagner la mise en œuvre de réponses adaptées;
- ✓ Organiser un suivi quand la situation le nécessite;

### Accompagnement des personnes en situation de handicap

En partenariat avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Ille-et-Vilaine (ex-COTOREP), le CLIC propose un accueil de proximité des personnes en situation de handicap. Toute personne (enfant ou adulte) cherchant des informations ou souhaitant être accompagnée dans ses démarches peut faire

appel au CLIC pour des demandes d'Allocation financière, d'orientation professionnelle, de carte prioritaire, l'orientation vers des organismes et/ou des structures, le parcours de scolarité ...

### Retraités : préservez votre santé !

Le CLIC coordonne la mise en place d'un programme d'actions de promotion de la santé à l'attention des retraités intitulé « A la retraite : cultivons notre bien-être ! ».

Il propose différentes actions d'information et de prévention pour rester en forme (prévention des chutes, stimulation de la mémoire, adaptation de son logement, la sécurité routière...).

Les personnes intéressées peuvent nous contacter pour connaître la programmation sur le territoire de REDON Agglomération.

### À LA RETRAITE : CULTIVONS NOTRE BIEN-ÊTRE !



Le CLIC est un service gratuit pour les habitants. N'hésitez pas à nous contacter : Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h15 ou 02 99 71 12 13. Accueil sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h15 au 3 rue Charles Sillard à Redon. À la permanence sur rendez-vous de Pipriac le mercredi matin. Par mail : clic@redon-agglo.com

Le CLIC est un service gratuit pour les habitants.

N'hésitez pas à nous contacter :

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h15 ou 02 99 71 12 13

Accueil sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h15 au 3 rue Charles Sillard à Redon

À la permanence sur rendez-vous de Pipriac le mercredi matin

Par mail : clic@redon-agglo.com



## ISOLATION A 1€ : ATTENTION AUX OFFRES DES DÉMARCHEURS

### Une isolation à 1€, c'est possible ?

Des aides existent réellement pour bénéficier d'isolation à moindre coût. Les deux postes d'isolation à 1€ sont l'isolation des combles perdus (sous conditions de ressources) et du plancher bas.

### Où se renseigner ?

Pour tout conseil personnalisé sur les combles à 1 euro, vous pouvez vous rapprocher d'un conseiller du réseau FAIRE, service public de la rénovation énergétique : **0 808 800 700** ou **www.faire.fr**.

### Attention aux arnaques !

Certaines entreprises proposant une isolation des combles à 1€ démarchent les particuliers en utilisant les pages publiées sur le portail des ministères économiques et financiers. **Attention, aucun service de l'état n'est à l'origine de sollicitations commerciales par téléphone, courriel, courrier ou visite à domicile.**

Suite à la visite d'un démarcheur, vous pouvez contacter un conseiller FAIRE. Il pourra analyser les propositions et devis des entreprises pour vérifier que toutes les informations requises y figurent, mais aussi vous conseiller sur les travaux à réaliser et les solutions techniques les plus adaptées à

votre logement. Les conseillers FAIRE sont également spécialistes des aides disponibles et peuvent vous indiquer à quelles aides vous êtes éligible.

### Nos conseils :

- Faire réaliser plusieurs devis avec une entreprise ou un artisan possédant le label RGE
- Ne jamais signer de contrat (devis, bon de commande...) dans la précipitation sans au préalable avoir fait une demande d'aides financières.
- En cas de démarchage, faire usage de votre droit de rétractation de 14 jours.

**Pour plus d'informations et en cas de litige, contactez une association de défense des consommateurs.**

**Et si vous constatez des comportements frauduleux**, rapprochez-vous de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP ou DDPP) de votre département.

Article rédigé par la Maison de la Consommation et de l'Environnement à Rennes

☎ : 02 99 30 35 50

@ : info@mce-info.org – www.mce-info.org

# Informations pratiques

## L'ASSURANCE MALADIE : LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ



**Consultez toutes vos données de santé en activant votre DMP et celui de vos enfants !**

Radios, ordonnances, résultats d'examen... Pourquoi conserver tous ces documents papier à l'heure du numérique et de la télémédecine ?

En cas d'urgence, qui informera l'équipe médicale de vos antécédents ou ceux de vos enfants ?

Sachez que le Dossier Médical Partagé (DMP) vous permet de conserver précieusement vos données de santé en ligne en toute sécurité. Activer votre DMP, c'est être acteur de votre santé et celle de vos enfants.

**Vous n'avez pas encore votre DMP ?  
Activez-le dès maintenant !**

### **Comment accéder à votre DMP ?**

Depuis le site [www.dmp.fr](http://www.dmp.fr) ou via l'application DMP, enrichissez votre DMP de données utiles à votre suivi médical et d'informations telles que la personne à prévenir en cas d'urgence, vos allergies ou encore votre groupe sanguin.

**Activez votre DMP** en ligne ou dans votre pharmacie, muni(e) de votre carte Vitale. N'hésitez pas à en parler à chaque consultation médicale.

## DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

# Les déchèteries font peau neuve

Déroulement prévisionnel du programme de rénovation et de modernisation des déchèteries

## LE DISPOSITIF DE GESTION INFORMATISÉE DES ACCÈS

Les élus du Smictom des Pays de Vilaine ont décidé d'équiper les déchèteries d'un dispositif informatisé de gestion des accès. Les 8 sites sont concernés : Guichen, Guipry-Messac, Val d'Anast, Bain de Bretagne, Grand Fougeray, Pipriac et Sixt sur Aff et la plate-forme d'apport de végétaux (située au Petit-Fougeray). Ce dispositif est composé d'une barrière à levée automatique placée à l'entrée de la déchèterie à laquelle est associé un lecteur de carte pouvant identifier chaque usager.

### FLUIDITÉ DE SERVICE, SÉCURITÉ DES USAGERS ET DES AGENTS D'ACCUEIL, OPTIMISATION DE LA FRÉQUENTATION

Les intérêts d'un tel dispositif sont multiples. Avec en plus la garantie de sites davantage sécurisés, ce système, déjà mis en place et éprouvé dans de nombreuses déchèteries françaises, permettra d'en limiter l'usage aux seuls habitants du Smictom.

En outre, ces réaménagements rendront la circulation plus fluide dans l'enceinte de la déchèterie, favoriseront les échanges et les conseils avec le personnel, et amélioreront ainsi les performances de tri et de recyclage des déchets apportés.



### MISE EN PLACE DE LA GESTION INFORMATISÉE DES ACCÈS

Suite à l'installation des équipements en entrée et sortie des déchèteries, les cartes d'accès seront remises aux usagers. Chaque foyer du Smictom des Pays de Vilaine pourra obtenir, gratuitement et sur demande, sa carte électronique et nominative donnant accès à l'ensemble des déchèteries du Syndicat. Pour cela, des permanences de distribution seront organisées sur le territoire. Ensuite, les usagers devront présenter leur carte à puce électronique devant le lecteur de la borne placée à l'entrée de la déchèterie. La mise en service

prévisionnelle est envisagée courant septembre 2020. Si toutes les conditions d'autorisation d'accès sont réunies, la barrière se lèvera pour permettre le dépôt des déchets dans l'enceinte de la déchèterie. Une fois les déchets déposés, les usagers pourront se présenter devant la barrière de sortie qui se lèvera automatiquement.



### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

#### DE DÉCEMBRE 2019 À AVRIL 2020

**Travaux** dans les déchèteries avec installation des barrières et des lecteurs de carte électroniques au niveau des entrées de chaque déchèterie.

#### DE FÉVRIER À JUIN 2020

**Distribution des cartes** : demande de l'usager par formulaire et remise de la carte nominative lors de permanences organisées sur le territoire.

#### À PARTIR DE SEPT. 2020

**Barrières abaissées** : mise en service du dispositif. La carte sera indispensable pour accéder aux déchèteries.

### FACTURATION DU SERVICE : PAS DE MODIFICATION PRÉVUE

#### Pour les ménages

A l'issue des travaux, la facturation du service déchèteries aux ménages du territoire ne changera pas. Le coût du service, qui représente 35 % des charges du Syndicat et restera intégré dans la part fixe de la redevance.

#### Pour les professionnels

Les professionnels sont facturés de leurs apports selon le type et la quantité de matériaux apportés. En identifiant systématiquement et plus facilement les professionnels, cette modernisation de l'accès en déchèterie, permettra d'assurer une facturation de leurs dépôts de façon plus précise.



Le service public de vos déchets

### INFORMATION DÉCHÈTERIE DE PIPRIAC :

#### Travaux du 6 janvier à mi-février 2020.

La déchèterie sera fermée pendant la durée des travaux. Les usagers pourront se diriger vers celles de Sixt-sur-Aff et Guipry-Messac, ouvertes plus souvent pendant cette période de travaux.

# Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

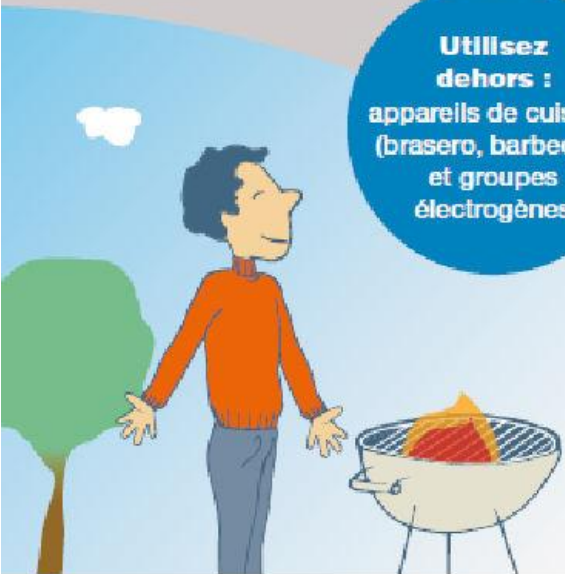


**Aérez au moins 10 min. par jour**

**Faites vérifier et entretenir : chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver**



**Utilisez dehors : appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes**



**Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson**



[www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr)



e' ADMR de PIPRIAC

## VOUS AIDE DANS VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET NUMÉRIQUES

L'aide qui pouvait être apportée à domicile, par le passé, par différents organismes (banques, services des Impôts,) existe de moins en moins et certaines personnes isolées et/ou en perte d'autonomie, ne peuvent pas se déplacer. Par ailleurs, de plus en plus de démarches administratives sont à faire en ligne, ce qui nécessite du matériel informatique, une connexion internet...

**Vous rencontrez des difficultés pour vos démarches administratives ? De plus, certaines de ces démarches doivent se faire sur internet... L'ADMR de PIPRIAC peut désormais vous aider.**

Ce service entièrement gratuit est proposé au domicile des demandeurs qui ne peuvent pas se déplacer et a été créé en partenariat avec la Maison des Services au Public de PIPRIAC (future Maison France Services) et le soutien financier de la conférence des financeurs d'Ille et Vilaine.

**SERVICE GRATUIT ET OUVERT À TOUS**

e' ADMR de PIPRIAC  
Service créé en partenariat avec la : Maison des services au public de PIPRIAC

**vous accompagne pour vos démarches administratives et numériques**

Service gratuit

**À l'AIDE!**

**OUVERT À TOUS**  
quel que soit votre âge

Informations et contacts : **Tél : 02.99.34.45.44**

Autonomie des personnes âgées  
Conférence des financeurs  
Ille & Vilaine

Ille & Vilaine  
LE DÉPARTEMENT

ars  
Agence Régionale de Santé  
Bretagne

pour BIEN VIEILLIR  
BRETAGNE

### VOUS SOUHAITEZ ÊTRE ACCOMPAGNÉ(E) POUR ...

Trier et classer vos papiers ?



Comprendre des courriers, des documents ?



Remplir des formulaires (ouverture de droits, déclaration d'assurance,...) ?



Effectuer des démarches sur internet (caisses de retraite, déclaration d'impôts, banques, carte grise,...) ?



Réaliser vos démarches du quotidien (contacter un fournisseur d'électricité, téléphone,...) ?



Prendre des rendez-vous en ligne (chez le médecin,...) ?



**Nous pouvons nous déplacer à votre domicile**

e' ADMR de PIPRIAC

Maison de Santé  
44 rue du Général De Gaulle 35550 PIPRIAC

[www.admr-pipriac.fr](http://www.admr-pipriac.fr)



## LA MISSION LOCALE

### La Mission locale, qu'est-ce que c'est ?

L'objectif de la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine est de favoriser l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et de lutter contre leur exclusion. Elle intervient dans les domaines de :

- **L'emploi** : aide et soutien dans la recherche d'emploi (rédaction de CV, lettres de motivation, recherche d'offres, etc.), mise en relation avec des employeurs, accès aux contrats aidés, création d'activité, parrainage vers l'emploi, etc.
- **La formation** : information, accompagnement au projet de formation et validation, demande de financement, etc.
- **La santé, le logement** : information sur le logement et la santé (mutuelles, etc.), soutien psychologique, etc.
- **La mobilité** : mise à disposition de cyclomoteurs, aide au passage du permis, etc.
- **L'accès à la culture, aux loisirs et aux sports** : séjours de vacances et tarifs préférentiels, etc.
- **Les aides financières** (sous critères de ressources) : liées à la subsistance, aides à la mobilité (permis de conduire, déplacements professionnels, etc.), frais de formation, démarches de santé, etc.



N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec votre conseillère en insertion sociale et professionnelle, **Marie PICARD**. Appelez la Mission locale au **02.99.72.19.50**. Un rendez-vous vous sera proposé lors de ses **permanences à la communauté de communes de PIPRIAC tous les mardis entre 9h00 et 12h30 et entre 13h30 et 17h30 ainsi que les vendredis entre 9h00 et 12h00**.

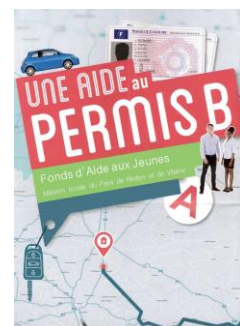
### Aides au Permis de conduire et Atelier code de la route

La Mission locale accompagne les jeunes **dans l'accès au permis de conduire** depuis de nombreuses années maintenant : aides financières, conduite supervisée...

Le fameux sésame vers l'emploi ne s'obtient pas toujours aisément et le code de la route reste une étape préalable indispensable et obligatoire. Cette épreuve est parfois difficile pour certains jeunes, c'est pourquoi la Mission locale organise depuis 2 ans des ateliers « code de la route » avec l'appui d'un moniteur d'auto-école.

Les séances s'adressent aux jeunes inscrits à la Mission locale et sont entièrement **gratuites**. Elles se déroulent tous les jeudis de 14h00 à 15h30 dans nos locaux (3 rue Charles Sillard à Redon).

« Réviser en petit groupe avec l'aide du moniteur », voici l'esprit de cet atelier. Celui-ci remporte désormais un véritable succès puisque plus d'une cinquantaine de jeunes y ont déjà participé cette année.



### Garantie Jeunes

Depuis sa mise en place en janvier 2015, c'est plus de 700 jeunes qui ont bénéficié de la Garantie jeunes à la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine.

Elle consiste à proposer un accompagnement collectif et individuel afin de multiplier les expériences professionnelles. En contrepartie des démarches effectuées, une allocation est versée durant 12 mois.



### Faire un stage en entreprise

Vous souhaitez découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer votre projet professionnel ou vous faire connaître d'une entreprise pour un futur recrutement... La Mission locale peut vous accompagner afin de réaliser des stages en entreprise. D'une durée maximale de 10 jours (renouvelable une fois) c'est un bon moyen pour intégrer le monde du travail.

### Mobilité internationale -Partir à l'étranger pour travailler et découvrir une autre culture.

Service Civique International (SCI) : la Mission Locale est partenaire du Conseil Départemental de Loire-Atlantique qui développe depuis 2 ans une coopération avec la Région de Mahdia en Tunisie. Ainsi, des jeunes français en Service Civique International partent 6 à 7 mois en Tunisie. Les missions d'animateurs se déroulent dans des maisons de jeunes situées à environ 200 kilomètres au sud de la capitale de Tunis. Si ces projets vous intéressent n'hésitez pas à contacter la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine.

### Site internet, Facebook, Instagram

Nouveau design, nouvelle navigation et contenus enrichis, notre site internet s'est refait une beauté. Découvrez sans plus attendre cette nouvelle version : **www.ml-redon.com**

Rejoignez-nous également sur Facebook et Instagram pour suivre nos actualités.





# Vie associative



## CALENDRIER DES ANIMATIONS 1<sup>ème</sup> SEMESTRE 2020

DATES	ORGANISATION	MANIFESTATIONS	LIEUX
1 <sup>er</sup> février	Comité des Fêtes	Soirée Cabaret	Salle de Cojoux
8 février	F.A.R	Fest-Noz	Salle de Cojoux
14 mars	Groupe Saint-Yves	Soirée Années 80	Salle de Cojoux
21 mars	A.C.C.A	Repas	Salle de Cojoux
4 avril	Mégalithes'Storm	Championnat de France de palets	Salle des sports
6 Juin	Groupe Saint-Yves	Tournoi de football U17	Terrain des sports
13 juin	Mégalithes'Storm	Concours de palets	Salle des sports

### LE CLUB DES MENHIRS

Nous nous rassemblons le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois à la salle du FAR.

Des jeux de société comme le Scrabble, les dominos ou bien encore le Rubi-cube sont utilisés comme activités.

Nous passons ensemble une après-midi conviviale.



Etant donné la diminution des participants, nous nous rapprochons des clubs voisins pour les sorties. Les sorties de 2019 :

- Le 13 avril - Inter club avec toutes les communes des environs à Sixt sur Aff.
- Le 27 juin, notre repas a eu lieu aux Charmettes à Quelneuc. Les retraités ont apprécié cette journée qui a été animée tout au long du repas.

- Le 4 septembre, sortie avec le club de Bruc sur Aff, direction Carnac. Nous avons visité le site des mégalithes en petit train.
- Le 8 octobre, sortie avec le club de Sixt sur Aff, repas et promenade pendant quatre heures sur une vedette jaune à Arzal.
- Le 28 novembre, sortie à Mauron et Josselin, spectacle le matin et repas animé.
- Début décembre, repas de Noël chez Stéphanie à Saint Just.

Comptant sur de nouveaux participants.

L'association du Club des Menhirs



## ANIM'SAINT-JUST

C'est par une météo clémente du dimanche 15 décembre 2019 que le marché de Noël « **LES LAMPIONS DE NOËL** » a envahi le bourg de SAINT JUST.

Les festivités ont débutés à 10 h avec l'ouverture du marché traditionnel où nous avons privilégié les artistes locaux et les créateurs dans une variété de choix : les chocolats de Stéphanie, les créations originales de Home Récup, les chapeaux de Marie Hélène, les tissages de Fil Harmonic qui nous a également fait une démonstration de filage de la laine, et bien d'autre.

Dans le musée nous avons pu découvrir les costumes d'époque de Mauricette HÉMERY, créatrice de ces magnifiques costumes ou plusieurs époques étaient représentées, ainsi que les portraits d'Anne Marie ERIAU et les paysages de Rozenn JOYEUX.



Le Père Noël a fait une arrivée très remarquée, en calèche tirée par son superbe âne Alpha. Les enfants l'attendaient impatiemment et le Père Noël a largement distribué des bonbons.



Le repas des Lampions proposé par Kiki et Domi a affiché complet, alors que les Chevaux de Cojoux ont proposé tout au long de la journée des promenades à poney pour la plus grande joie des enfants.

Le concert avec la Chorale « LES CHANTS DE L'AMITIE » ont rencontré un franc succès et le public nombreux a largement applaudi les magnifiques chants de Noël.



Thérèse et les contes au coin du feu a, cette année encore, émerveillé les petits,

Le public a voté pour les plus belles couronnes de l'aveit :

- le 1er prix pour Margueritte,
- le 2ème prix pour Yvette,
- le 3ème prix pour Emmanuelle.

Les trois gagnantes ont remporté un panier garni offert par SUPER U de Pipriac.

Et pour terminer cette journée, la randonnée aux lampions vers le site mégalithique a réuni une centaine de participants pour une boucle jusqu'au moulin et un retour par le Châtaignier tout cela sous le signe de la bonne humeur et à la lueur des lampions en compagnie du Père Noël.

Les crêpes et les galettes, la buvette et le vin chaud vous ont régalé et réchauffé.

Nous remercions vivement l'ensemble des bénévoles qui nous ont aidé à décorer le village, à la construction des décorations mais également à leur présence pour la sécurité.



Nous remercions très sincèrement Claude, le cocher du Père Noël et son âne Alpha.

Nous remercions les commerçants d'avoir participé.

Nous remercions également la municipalité pour la mise à disposition des locaux et pour son soutien.

L'équipe de ANIM'SAINT JUST.

## AMICALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE



### AMICALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Une école publique accessible aux enfants de Saint-Just, qui accueille tous les enfants de la TPS au CM2 dans un même lieu à l'entrée du bourg de Saint Ganton.

Un **car de ramassage scolaire** (avec une ATSEM) emmène les enfants tous les jours depuis la place de l'Église de Saint Just (plusieurs arrêts sur le trajet), une **cantine** et une **bibliothèque** sur place

L'école propose un projet pédagogique enrichissant pour les enfants, développant la compréhension en lecture, la résolution de problèmes, une éducation artistique, culturelle, l'apprentissage du numérique et un éveil à la vie citoyenne. Ce projet d'école s'appuie sur de nombreuses initiatives et projets de classe, dont voici quelques illustrations depuis la rentrée 2019.

*Musique avec un intervenant du Conservatoire de Redon, découverte des instruments, bal pour les enfants le 19 mai 2020*



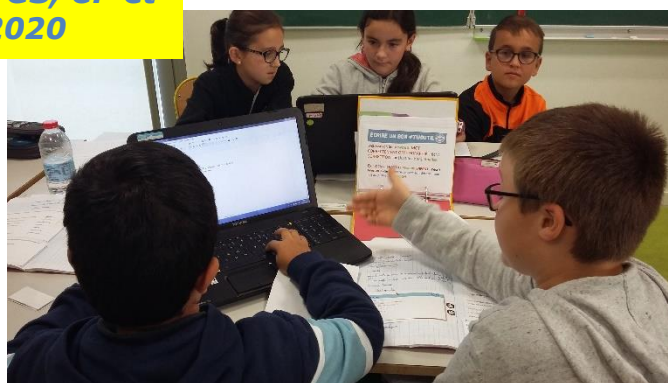
*Activités sportives (escrime, hockey) pour les CE CM avec Simon, animateur de l'office des sports*



*Classe de découverte environnement et équitation pour les élèves de GS, CP et CE en mars 2020*



*Respect de l'environnement : jardinage dans le potager de l'école, élevages*



*Des dictées sur Twitter !*

**Portes ouvertes**  
**Samedi 1<sup>er</sup> février de 10h00 à 12h00**  
**Venez découvrir notre belle école !**

### **Contact / Renseignements / Inscriptions**

Amicale de l'Ecole Publique : 06 11 59 71 11

Mme HERVY, directrice, est au bureau chaque mardi.

Tel : 02 99 70 10 98 ou Mail : [ecole.0352844b@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0352844b@ac-rennes.fr)

Plus de renseignements sur le site internet de l'école : [www.ecole-stganton.ac-rennes.fr](http://www.ecole-stganton.ac-rennes.fr)



## CPIE VAL DE VILAINE

Le 27 et 28 septembre dernier, le CPIE a organisé un colloque sur **l'effondrement de la biodiversité**. Près de 90 personnes ont participé et échangé avec Yves Cochet ancien ministre de l'Écologie, parlementaire et auteur du livre « Après l'effondrement ». Le lendemain autant de citoyens de tous horizons sont venus partager leurs initiatives autour d'une ruche des possibles.



Dans la continuité de ce colloque, une soirée « **Arbre et la haie** » a été présentée. La disparition annuelle de 11 500 km de haies en France est une cause directe de l'effondrement de la biodiversité et de l'amplification des catastrophes climatiques sur nos territoires. Le système bocager est en capacité à réguler le climat, de stocker du carbone, de constituer un réservoir de biodiversité, de maintenir la quantité et la qualité des masses d'eau, d'abriter le bétail lors des canicules, d'être source de bois d'œuvre. Pour ces raisons, le CPIE recherche actuellement auprès de ses partenaires des moyens financiers pour engager à l'automne 2020 une campagne de plantation de haies pris en charge à 80%.

Depuis Octobre 2018, le CPIE a travaillé avec une stagiaire en Master 2 du Museum National d'Histoire Naturelle de Paris, Bénédicte Bouché, dans le but d'augmenter le nombre de collégiens qui viennent à Saint-Just pour découvrir le site mégalithique et la préhistoire. Les classes de 6ème étaient auparavant peu nombreuses, malgré la présence de la préhistoire dans le programme scolaire officiel pour ce niveau. Une enquête auprès d'enseignants ainsi qu'une journée portes-

ouvertes ont été organisées, en partenariat avec l'Office du Tourisme du Pays de Redon, pour faire découvrir les ateliers préhistoire proposés par le CPIE et le musée de la Maison Mégalithes et Landes aux enseignants. Ce travail a porté ses fruits, surtout cet automne 2019, puisque le CPIE a ainsi pu accueillir sur cette période **524 collégiens** à Saint-Just, sur près de 10 journées d'animations. Nous travaillerons à poursuivre ce développement en 2020.



Pour cette année 2020, le pôle développement durable du CPIE vous propose également un nouvel atelier ! Face à l'engouement de l'atelier « **Produits d'entretien ménager** », mais surtout face aux enjeux liés à la réduction des déchets et à la composition de nos produits de vie courante, le CPIE vous propose un atelier « **Cosmétiques faits-maison** ». Une démarche écologique, économique et meilleure pour la santé. Des ateliers à venir sur la commune de St Just et ses alentours.

Le CPIE sera également présent dans les écoles pour lutter contre le **gaspillage alimentaire**. Dans le cadre du Projet Alimentation Territoire porté par Redon Agglomération, dix écoles bénéficient d'animations sur cette thématique en partenariat avec l'association Clim'action intervenant plus globalement sur le lien entre alimentation, environnement et santé.

### Bonne année et bonne santé... sous le Gui ?

Généralement, tout commence au printemps quand une abeille transporte le pollen d'une discrète petite fleur mâle et féconde des glomérules de petites fleurs femelles d'une autre touffe de **Gui** (*Viscum album* L.) : c'est une espèce dioïque. Les fruits du **Vert de Pommier** sont de fausses baies globuleuses avec une pulpe de couleur blanche à jaunâtre constituée d'un mucilage : la viscine, substance collante qui contribue à la fixation des graines sur les écorces rugueuses des arbres.

Ensuite, un oiseau gourmand (Merle, Grive, Mésange bleue, Sittelle torchepot) prend le relai, il défèque les graines non digérées sur les branches d'une plante hôte : Tilleul, Pommier, Poirier, Peuplier, Pin noir, et plus de 120 autres arbres possibles.

Enfin, la graine germe avec un suçoir qui pénètre dans l'écorce et le bois de l'hôte et les rameaux du **Gui du Pommier** se développent par deux avec une croissance en zigzag, ce qui, à terme donne une forme de grosse boule d'un mètre de diamètre.

Ce n'est pas une découverte, le **Bouchon** est une plante parasite, mais pas totalement. C'est en fait une hémiparasite car si son suçoir conique et ramifié prélève chez son hôte la sève brute, constituée d'eau et de sels minéraux, ses feuilles fabriquent sa propre matière organique. Ainsi, en trop grand nombre, il soustrait une grande partie des besoins en eau et sels minéraux de son hôte et réduit son développement et sa production s'il s'agit d'un arbre fruitier. Ainsi, le **Gui**, parfois très présent dans les régions tempérées comme la France, peut être considéré comme « nuisible » et sa destruction est réglementée. Toutefois, la destruction systématique, notamment par l'arrachage des vieux vergers, constitue une atteinte de plus pour la biodiversité car le **Gui** est lui-même un hôte strict d'une espèce rare, le Bupreste du Gui (*Agilus viscivorus* (Bily)). Donc, pour le respect des équilibres naturels, ayez une gestion raisonnée et éclairée !

Ce que les gens connaissent aussi, en tout cas ceux qui lisent comme moi les bandes dessinées d'Astérix le Gaulois, c'est que les druides cueillaient avec une serpe d'or le **Blondeau** sur des chênes de la forêt des Carnutes, le sixième jour du solstice d'été, pour réaliser des potions magiques ou tout au moins pour l'utiliser comme talisman d'immortalité au cours de leurs cérémonies religieuses de taurobole. Cette symbolique est probablement liée au fait qu'à l'extrémité de ces rameaux, il y a des feuilles opposées, charnues,

vert-jaunâtre en forme de spatule et qui persistent jusqu'à deux ans, faisant du **Verguet** une plante toujours verte, même l'hiver quand les arbres qui le portent semblent morts. Et si les chênes ne sont que très rarement parasités par le **Gui**, cela ne pouvait que renforcer l'aspect sacré de sa récolte. Ainsi, pour les Germains, il rendait les guerriers invincibles; mis au dessus du seuil de la chambre des Autrichiens, il délivrait le dormeur des cauchemars; glissé sous l'oreiller la nuit de la Saint-Jean, il permettait aux jeunes filles galloises de voir leur futur époux... en rêve!

Ne rigolez pas de ces rituels archaïques, car n'avez vous jamais souhaité de bons vœux de nouvelle année à minuit sous une boule de **Bois de Sainte Croix**? Et bien, ce symbole de fertilité et de longévité trouve son origine dans le rituel du mariage lors des fêtes grecques des Saturnales. Puis, au Moyen Âge, on disait en l'offrant « Bon an, mal an, Dieu soit céans », au XIX<sup>e</sup> siècle, on disait « Bonne et sainte année, le paradis à la fin de vos jours », pour finalement se dire aujourd'hui « Bonne et heureuse année ». Et si vous voulez prolonger l'esprit de fête, sachez que les touffes de **Gui** avec leurs fruits se conservent très bien en ornement pendant des mois si on trempe les extrémités des tiges coupées dans de l'eau.



Longue vie, c'est vite dit, car les fruits, feuilles et écorce sont toxiques par la présence de nombreux alcaloïdes, pour la plupart cytotoxiques et coagulant le sang.

Ainsi, si autrefois avec la théorie des signatures, une décoction de branchettes devait diminuer la sensibilité au froid et éviter les engelures (eh oui, le **Gui** résiste au froid l'hiver!), ce n'est plus d'actualité avec une pratique de la médecine plus cartésienne! Son usage est même fortement déconseillé, car son principe actif, la viscotoxine, conduit à des troubles digestifs (moins de 3 baies) jusqu'à des troubles du rythme cardiaque (plus de 10 baies), voire mortels à de fortes doses.

Mortel, il l'est aussi pour les oiseaux, non pas parce qu'ils sont sensibles à leurs toxines, (on l'a vu plus haut que les oiseaux étaient un des principaux vecteurs de leur dissémination) mais parce que les fruits étaient utilisés par les braconniers. Une fois macérés, fermentés et cuits, les fruits du **Gui** donnent une colle fine et très adhésive qui servait à fixer les insectes sur les pièges à oiseaux, d'où l'origine du nom scientifique *viscum* signifiant « colle, glu ».

C'est probablement pour cela que lors des bisous de fin d'année, certains sont de vrais pots de colle ?

Pour tous renseignements envoyer un mail à : [botaplus@free.fr](mailto:botaplus@free.fr)

Ou écrire à : Association Botaplus – Gaël GICQUIAUD – Bocardève - 35550 Saint-Just

N'oubliez pas de visiter le site Internet : <http://botaplus.fr>

## ASSOCIATION ENTRE PALIS ET MÉGALITHES (AEPM)

Cette neuvième édition du Trail Entre Palis et Mégalithes s'est déroulée le 19 octobre dernier, avec départ et arrivée à Saint-Just. La nouvelle formule lancée depuis deux ans a été reprise : 51 km, 35 km, 16 km et 7 km ainsi qu'un relais 3 coureurs sur 51 km. Cette année c'est encore près de 600 coureurs de Bretagne et des environs que l'on a pu ainsi accueillir sur les différentes courses, et qui ont pu apprécier notre région.

Comme l'an dernier également, deux courses enfants étaient proposées : elles ont connu un succès avec plus de 80 enfants qui ont participé à cette animation.

Les coureurs ont beaucoup apprécié le relief et la beauté des parcours, ainsi que la qualité de l'organisation. Nous vous invitons à vous rendre sur la page « Avis » de notre site où l'on retrouve les messages de félicitations et remerciements que les coureurs ont adressés aux bénévoles.

Un repas était proposé à nouveau cette année le soir aux coureurs et aux bénévoles. 250 convives ont partagé un repas festif dans une ambiance conviviale. Un grand merci aux parents des écoles privées de Renac et Saint-Just qui ont organisé le repas.



**Bravo aux coureurs et merci aux bénévoles et aux partenaires du Trail Entre Palis et Mégalithes !!** Un pot de remerciement leur a été offert le 15 novembre à Saint-Just, une centaine de partenaires et bénévoles étaient présents.

**Rendez-vous le samedi 17 Octobre 2020 pour la 10<sup>ème</sup> édition, qui partira de Renac !**

Les résultats et les photos sur le site : [www.entrepalisetmegalithes.com](http://www.entrepalisetmegalithes.com)

## FOYER D'ANIMATION RURAL

### Démolition du Transformateur de Bel Air

En raison des travaux de la 2X2 voies Rennes/Redon ce transformateur a été démolie le 12 novembre 2019. Il était le témoin de l'histoire de l'arrivée de l'électricité à Saint-Just. Voilà quelques faits récoltés auprès de Jean-Luc Baudu.

### **Création d'un syndicat intercommunal**

Le 5 avril 1927, un arrêté préfectoral autorise la création du syndicat intercommunal de Pipriac. Il regroupe dix communes. En 1934, St Malo de Phily viendra s'y ajouter.

Après enquête publique début 1929, la concession sera accordée à la **Société Energie Electrique de Basse Loire** (source : ADIV 8 S 106 et 110).

### **La Société Energie Electrique de Basse Loire (EEBL) fondée par Alfred CONTRESTIN**

En 1911, elle met en service et exploite à St-Nazaire, une centrale thermique proche des chantiers navals. En 1924 avec deux autres sociétés, elle signe une convention avec le Conseil Général pour partager en trois le département de Loire-Inférieure. Elle étend ses services au sud-ouest de notre département. Au village de Bel-Air en St-Just, l'imposant bâtiment du transformateur est encore visible.

### **Le gardien du transformateur**

Monique et Albert RENAUD se souviennent du temps où leurs parents gardaient à tour de rôle cet édifice rempli de gros disjoncteurs. « Il y avait une sonnerie dès qu'un défaut apparaissait. Il fallait vite intervenir pour rétablir les lignes. La permanence du dimanche obligeait à s'organiser pour les offices religieux. A Messac, il y avait une grosse cidrerie et parfois les gars téléphonaient pour demander le jus »

**Bilan de la randonnée autour des fours à pain** : A l'occasion des journées européennes du patrimoine, le FAR a organisé cette randonnée qui a rassemblé 70 participants, ceci malgré la pluie qui menaçait...

Les participants ont pu redécouvrir le manoir de la Vallée où Armelle, la propriétaire, a présenté le double four (l'un des 2 seuls en Ile et Vilaine) ainsi que les différents travaux de rénovation en cours de réalisation. Au presbytère du Vieux Bourg ce fut au tour de Patrice de présenter ses travaux de rénovation pour redonner à ce beau bâtiment son aspect originel.

Les randonneurs ont aussi apprécié les différentes dégustations cuites au four par Olivier et Anne-Françoise au Val Hamon, par Jean-Yves et Fabienne au Vieux Bourg.

A cette occasion un inventaire rapide des fours à pain a été refait sur la commune :

- Sur 50 fours : 4 ont été restaurés, 32 possèdent une voute en bon état, 13 sont en ruine et 1 seul a été détruit.

### **Bibliothèque :**

Deux animations prévues pour 2020, toujours en collaboration avec la bibliothèque de Saint-Ganton, organisées par le réseau des Médiathèques du Pays de Redon

**-veillée de chants, contes et musique** : Le jeudi 9 avril de 20h à 22h au relais des menhirs, ouvert à tous et gratuit, juste pour le plaisir de partager un bon moment en lien avec le Groupement Culturel Breton des pays de Redon.

**-La troupe de théâtre « les Gars à la Remorque » :**

Nous aurons le plaisir de les retrouver, cette fois ci à Saint-Just à l'automne. Ils présenteront leur nouveau spectacle mettant en scène les textes de Cavanna tirés de son roman « les ritals ». Cette histoire raconte avec plein de tendresse et d'humour la vie de François, fils d'un maçon italien arrivé en France dans les années 1920.

**Rappel** : La BIBLIOTHEQUE est ouverte le mercredi et le samedi de 10h30 à 12h, n'hésitez pas à venir nous voir



### **GYMNASTIQUE**

Cette activité avait connu une baisse importante (12 participants en 2018) ; après notre appel l'effectif est remonté à 20 personnes, suffisant pour équilibrer le budget. Véronique Charrier, animatrice diplômée de Rieux propose un mode de gymnastique douce valable pour tous, quelque soit l'âge, le sexe ou la condition physique.

Les autres activités,

Danse bretonne et tennis de table se poursuivent toujours dans la bonne humeur, c'est l'occasion de passer un bon moment de détente.

Si vous êtes intéressé par l'une ou l'autre activité n'hésitez pas à venir nous voir.

**FEST-NOZ : SAMEDI 8 FÉVRIER 2020. A la salle de Cojoux**

**Tarif public = 6€ / tarif adhérent = 4€**





# Just AMAP Porte

## Des produits locaux, frais et sains

Depuis 10 ans, l'association Just AMAP Porte met en relation consommateurs et producteurs locaux respectueux de l'environnement.

« Le goût d'ici », réseau de producteurs locaux et bio propose aussi de nombreux produits à récupérer au Souchais le vendredi soir. [www.legoutdici.com](http://www.legoutdici.com)

### **Manger sain, local, équitable à un coût raisonnable c'est possible.**

Face aux questions que posent les pratiques de l'agro-industrie aujourd'hui et à la nécessité pour chacun de satisfaire ses besoins de base, les AMAP apportent des solutions concrètes pour maintenir l'emploi local, ainsi qu'une alimentation saine et variée.

Venez nous rejoindre si vous voulez :

- soutenir une agriculture durable
- limiter les transports de marchandise
- manger de bons produits de saison
- agir pour l'emploi local
- rencontrer les autres amapiens
- échanger des recettes
- participer aux animations

### **Les produits hebdomadaires:**

- **Légumes** : paniers hebdomadaires avec la SCEA Nevoux-Renaud, St Ganton
- **Œufs** : Sonia Debroux, St Just

### **Les produits mensuels:**

- **Poulets** : Sonia Debroux, St Just
- **Bière** : Brasserie de marais, Renac

### **Les produits ponctuels :**

- **Veau, boeuf**: Christian Guemené, St Just
- **Bœuf**: Pascal Pouly, St Just
- **Agneau** : Franck Geffray Saint Anne
- **Tisane** : Très petit jardin, Saint-Anne
- **Pâtes, farine** : Jérémy Renaud, St Anne

Toutes les infos sur notre site internet : [www.justamapporte.net](http://www.justamapporte.net)

Pour nous contacter par e-mail : [contact@justamapporte.net](mailto:contact@justamapporte.net) - Par téléphone : 06.84.97.04.67

**Distribution le vendredi de 17h30 à 19h – Le Souchais à Saint Ganton**



## POINT INFORMATION JEUNESSE

---

Les horaires d'ouverture du foyer de St Just à la salle des « Palets » ou à la salle des sports, sont le vendredi de 20h30 à 22h30, en période scolaire.

C'est un lieu de rencontres pour que les jeunes, à partir de 14 ans, puissent s'y retrouver, jouer au tennis de table, au baby-foot, à la console, faire un foot en salle... et proposer ou s'inscrire aux sorties des différents espaces jeunes, accompagnées par les animateurs de l'Office et le Point Information Jeunesse.

Plus d'infos auprès de la mairie, de l'Office ou du PIJ (06 64 76 00 22).



Pour les 20 ans de ses séjours de Ski, l'Office des Sports et Jeunesse entre Aff et Vilaine propose 2 séjours en 2020.

Le 1<sup>er</sup> séjour à Bellevaux en Haute Savoie, du 22 au 29 février, pendant les vacances scolaires est déjà COMPLET.

L'Office des Sports et Jeunesse, avec l'aide de jeunes en formation ou en stage : Augustin (BPJEPS Loisirs Tous Publics), Baptiste (2<sup>ème</sup> année Management du Sport) et Julien (bénévole), proposent un 2<sup>ème</sup> séjour, à St Sorlin d'Arves en Savoie, du 29 février au 7 mars, pour les personnes (jeunes, adultes, retraités) qui n'auraient pas pu s'inscrire sur le 1<sup>er</sup> séjour ou qui préfèrent partir sur une sortie ski, hors vacances.

Les fiches d'inscriptions, le guide pratique et les tarifs sont en ligne sur le site de l'Office :

[http://officemaurepipriac.fr/ski\\_2020.html](http://officemaurepipriac.fr/ski_2020.html)

Pour s'inscrire ou juste s'informer : contacter le Point Information Jeunesse de Pipriac ([pij.pipriac@gmail.com](mailto:pij.pipriac@gmail.com) ou le 06 64 76 00 22)

## L'OFFICE DES SPORTS ET JEUNESSE

---

L'Office des Sports et Jeunesse entre Aff et Vilaine a accueilli 116 jeunes entre 7 et 13 ans sur les vacances de la Toussaint en proposant des journées sportives à thème (Koh Lanta – Roller – Sports Collectifs – Vtt et course d'orientation – Sports de raquettes – Défi Décathlon ...) et 3 sorties : Parc en Folie au Parc des Expo de Rennes St Jacques, cinéma et piscine à Redon et Cinéma Patinoire à Rennes. Les jeunes sont accueillis entre 9h00 et 17h30 par des animateurs et des éducateurs sportifs diplômés. La cohésion de groupe est

importante pour l'équipe ainsi que le respect dans sa globalité (respect de l'activité, respect de l'adulte, respect entre jeunes). Les journées sportives sont au tarif de 5€ la journée et les sorties varient entre 15 et 25€. Nous tenons à remercier les municipalités pour nous mettre à disposition les équipements sportifs.

Sur la commune de Saint Just, une journée VTT et Course d'orientation s'est tenue malgré la pluie et le vent. Les jeunes ont apprécié le cadre verdoyant et de voir des dolmens et menhirs. Un très joli site.



## TENNIS CLUB DE COJOUX

---

Une nouvelle saison commence !

Cette année, poursuite des cours le mercredi à 18h15 et le samedi à 9h30 pour les garçons, le samedi à 10h30 pour notre duo de filles associé à Mathis, Joseph et Matthieu.

Quant à Justine et Mathilde, elles ont décidé d'arrêter les entraînements pour se consacrer uniquement aux diverses formules de championnats.

Comme chaque année, chaque cours à son représentant dans les divers championnats individuels, Tom pour la catégorie 16/18, Léonie pour les filles et Mathis pour les plus jeunes.

Félicitons une nouvelle fois Aurélien, pour sa gentillesse, sa patience, ses qualités tennistiques. Les objectifs resteront les mêmes, progresser et surtout se faire plaisir.

Venez nombreux les encourager !

Les clefs de la salle de sport (pour les licenciés du club) et du court extérieur sont toujours disponibles au bar des Landes.

Je vous rappelle que nous avons mis en place une carte d'adhésion au club pour la somme modique de 15 euros. Cette carte vous permet d'accéder aux infrastructures sportives du club (courts intérieur et extérieur), elle est disponible au bar des Landes.

Le court extérieur est accessible aux non licenciés moyennant une participation de 2 euros de l'heure.

Vous avez toujours la possibilité de réserver votre court de tennis en téléphonant au bar des Landes, où un planning hebdomadaire est tenu.

Le bureau du Tennis Club de Cojoux vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous offre ses meilleurs vœux pour l'année 2020

Le bureau du Tennis Club de Cojoux.

## UNC – SECTION SAINT-JUST

---

Mi septembre, nous sommes partis pour la Côte d'Azur avec les voyages ROGER pour une semaine. Ce séjour a été apprécié de nos sympathisants, soleil, sauf pour la visite de Monaco où la relève de la garde n'a pu s'effectuer traditionnellement car il pleuvait comme en Bretagne nous a-t-on dit, c'était la faute des Bretons !



Comme chaque année, nous avons commémoré le 11 novembre par un dépôt de gerbe au monument aux morts, puis avec la section de Saint-Ganton suivi d'un repas chez Kiki&Domi.

Le 16 novembre avait lieu notre repas annuel à la salle de Cojoux avec une soixantaine de personnes. Ce déjeuner était préparé et servi par le restaurant des landes.



Les voyages ROGER ont organisé une journée pas comme les autres le 26 novembre, spectacle le matin à Mauron suivi d'un déjeuner copieux et animé à Josselin. La commune de Saint-Just y participait avec 45 personnes.

La commémoration du 8 mai 2020 aura lieu ce même jour avec un dépôt de gerbe au monument aux morts.

L'UNC vous souhaite à tous de joyeuses fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en 2020.

## COMITÉ DES FÊTES



Le 10 novembre, un **thé dansant** animé par « Thierry Lefèvre et Catherine » a réuni environ 150 danseurs de tout âge... Cinq d'entre eux ont été récompensés de leur participation lors du tirage au sort de la tombola gratuite.



S  
O  
I  
R  
E  
E



SAMEDI 1<sup>er</sup> FEVRIER

ACT'A BAIN



C  
A  
B  
A  
R  
E  
T



Bien équipés pour lutter contre la pluie, un bon groupe de marcheurs s'est mobilisé en faveur du **Téléthon** le 30 novembre. Les Sapeurs-Pompiers de Pipriac proposaient un parcours ludique aux enfants qui malheureusement n'ont pas été nombreux tout au long de l'après-midi. Le traditionnel repas, animé par Act'à Bain, a récolté un franc succès avec 300 repas vendus, dont près de 250 servis à la Salle de Cojoux.

**Nous vous donnons rendez-vous le 28 novembre 2020 pour la 13<sup>ème</sup> édition.**

## ESCP VOLLEY

La saison 2019-2020 débute avec l'accèsion de l'équipe seniors masculine 1 au niveau supérieur en Nationale 3. L'équipe seniors masculine 2 est vainqueur de la coupe départementale. L'équipe senior féminine termine sur le podium de la pré-régionale à la 3<sup>ème</sup> place. Chez les jeunes, les résultats sont très honorables dans toutes les catégories. Les filles de la section volley au collège sont championnes de France, les gars se placent sur la 3<sup>ème</sup> marche du podium. Félicitations à tous pour ces parcours honorables où nous faisons rayonner les couleurs de l'ESC Pipriac Volley-Ball : les joueurs, les joueuses, les coachs et tous ceux qui nous suivent sur nos différentes compétitions.



L'ESC Pipriac volley-Ball a mis en place depuis cette année cette activité hebdomadaire. Cette activité est encadrée par un éducateur diplômé, elle est proposée tous les jeudis de 17h45 à 18h55 à la salle des Terres Rouges.

Le Fit Volley est adapté à tous.



Championnes de France



L'équipe senior lors du dernier match en **Nationale 3**



Education  
Sportivité  
Convivialité  
Performance



Alicia HUET rejoint le club de TERVILLE (TFOC) en qualité de stagiaire Pro



Le club a organisé avec succès sa soirée festive le samedi 26/10/2019 Salle de Cojoux.



Le club organise son LOTO :  
**Samedi 04 janvier 2020**  
**Espace Albert POULAIN à Pipriac.**  
Ouverture des portes à 18h00

[escpvolley@yahoo.fr](mailto:escpvolley@yahoo.fr)

06.79.68.77.52

<http://escpvolley.wixsite.com/escpipriacvolley>

## CLASSES 9

La journée des classes 9 a eu lieu le 5 octobre 2019. Après la messe, le dépôt de gerbe au cimetière et la photo de groupe, une centaine de personnes se sont retrouvées le midi autour d'un repas à la salle de Cojoux. Le soir, 84 convives ont participé au buffet suivi d'une soirée dansante.



## PAROISSE SAINT-AMAND DE L'AFF

### MESSES DOMINICALES :

	Bruc/Aff	Lohéac	St Ganton	St Just	Pipriac	Sixt/Aff
1° dimanche	9 h 30				11 h 00	10h30
2° dimanche		9 h 30			11 h 00	
3° dimanche			9 h 30		11 h 00	9 h 30
4° dimanche				9 h 30	11 h 00	
5° dimanche	Une seule messe à 11h à Pipriac					
Samedi soir	A 18 h.( horaire d'hiver) ; 18h30.(horaire d'été) : à St Séglin, les semaines impaires ; à Lieuron, les semaines paires					

### PERMANENCE :

Tous les jours (sauf le dimanche) de 10 h à 12 h. En dehors de ces horaires, il est toujours possible sur rendez-vous. Possibilité de laisser message sur répondeur ou d'adresser un mail à [paroisse.st.amand@wanadoo.fr](mailto:paroisse.st.amand@wanadoo.fr).

### BAPTÊMES / MARIAGES:

Toute demande de célébration est à adresser au presbytère de Pipriac.

### OBSÈQUES :

Elles sont célébrées par un prêtre dans la mesure de ses disponibilités ou par un guide laïc, formé et qui a reçu mission de l'évêque.

### CATÉCHÈSE :

Elle est proposée à partir du CE 1. L'enfant peut célébrer la 1ère communion après 3 années de catéchèse.

Les inscriptions sont à faire au Presbytère.

### PROFESSION DE FOI :

Elle est proposée dans la 5<sup>ème</sup> année de catéchèse.

**Jean- René HERVÉ**  
**MENUISIER**

La Gironnais  
 35550 SAINT JUST

**02 99 72 12 00**  
**06 76 93 30 19**

[www.menuiserie-herve.com](http://www.menuiserie-herve.com)  
[jean-rene.herve@laposte.net](mailto:jean-rene.herve@laposte.net)

**GY Carrières Yvoir**  
 Spécialistes de la Pierre Naturelle

Fourniture pour vos aménagements extérieurs  
 Travail à façon, Palis, Paillages, Dallages, Galets, Graviers, etc.  
 Conditionnement à partir de 20 kgs  
 Ouvert aux Entreprises et aux Particuliers

St Just - 02.99.72.06.06 Tous nos produits sur [www.carrieresyvoir.fr](http://www.carrieresyvoir.fr) et sur

**SARL FRANGEUL**  
 ■ CARRELAGE - REVETEMENT

- CARRELAGE
- FAÏENCE
- REVÊTEMENTS SOLS ET MURS
- PLÂTRERIE
- ISOLATION
- APPLICATEUR CHAPES LIQUIDES

Z.A. Bel Air  
 35550 Saint-Just  
 BP 35034 - 35550 Pipriac  
 Tél. 02 99 72 06 64 - Fax 02 99 72 01 13  
[contact@sarlfrangeul.fr](mailto:contact@sarlfrangeul.fr)

**Patrice FOURAGE**

**Peinture - Ravalement**  
**Revêtement Sol et Mur**

Le Vieux Bourg  
 35550 St-Just

**06.28.35.95.11 - 02.99.72.64.29**

**Multiservices Gilles Frangeul**  
 plomberie-élect., menuiserie, toiture, terrasse, jardin, chagage

**06.61.02.41.28**  
 les Rues Colas  
 35550 SAINT JUST

dépannage jour, nuit, WE  
[gillesfrangeul@yahoo.fr](mailto:gillesfrangeul@yahoo.fr)  
 Cesu, autoentrepreneur  
 siret 5197553909014  
 Intervient sur départ. 35-44-95

**SARL LUMEAU**

35550 Saint-Just  
 Tél/fax. 02 99 72 62 52  
 port. 06 81 49 00 01

**Transports et Pompage de Béton**

**Café des Landes**  
 Bar, Tabac, Restaurant, Epicerie,  
 FDJ, Dépôt de gaz  
 Traiteur, Plat à emporter  
 1 rue du Halgouët - 35550 Saint-Just  
 Tel: 02.99.72.64.53

**CHEZ KIKI ET DOMI**  
 (FERMÉ LE MARDI)  
**BAR - ALIMENTATION**  
 CHAMBRES ET RESTAURATION SUR RÉSERVATION

5 rue Abbé Corbe - 35550 Saint-Just  
 ☎ 02 99 72 45 58  
 Mail : [dominiqueglet@hotmail.fr](mailto:dominiqueglet@hotmail.fr)

**Proprietes-privees.com** La nouvelle espèce immobilière

**Claire DEBRAY DÉTAIN**  
 Conseiller Immobilier Indépendant  
[c.debray-detain@proprietes-privees.com](mailto:c.debray-detain@proprietes-privees.com)  
**06 33 22 45 67**  
 0 805 13 00 17 Service & appel gratuits

**Coiffure Sonia Fontaine**  
 Coiffure à Domicile

12 rue du Halgouët  
 35550  
 Saint Just  
 Tel: 02.99.72.66.00  
 Port: 06.86.52.45.30

**CABINET INFIRMIER**  
 Soins à domicile

**06.82.41.95.72**

**Gwénaëlle PEIGNÉ**  
 Infirmière diplômée d'État

Le Val de Grémel 35550 Saint-Just

**PAINTBALL FUN PARC 35**  
 Le plus grand parc de Bretagne

La Croix des placelles  
 35550 Saint Just

**06 31 87 14 97**  
[saintjustpaintball@orange.fr](mailto:saintjustpaintball@orange.fr)

FETE REGIONALE DE LA RANDONNEE EQUESTRE

équité breizh

EDITION 2020

Landes et site mégalithique



2 jours de randonnées équestres montées et attelées

SAINT JUST, Ille et Vilaine

26, 27 et 28 juin 2020

ORGANISATION

www.aaciv.com  
02 99 85 66 21



